

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE

PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION (PDI)

2023-2027

LOT-ET-GARONNE
Le Département



EDITO

La loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active (RSA) a confirmé le Département dans son rôle de chef de file de la politique d'insertion. Dans ce cadre, le programme départemental d'insertion (PDI) est l'instrument central de son action en la matière. Il s'agit d'un document précisant les objectifs, les moyens, et les actions susceptibles d'être mises en oeuvre pour assurer l'insertion des bénéficiaires du RSA soumis à droits et devoirs.

Pour la mise en oeuvre de cette politique, le Département conclut avec ses partenaires en matière d'insertion sociale et professionnelle un pacte territorial d'insertion (PTI), dont l'objet est de définir les modalités de coordination des actions et interventions qu'ils entreprennent.

A partir du printemps 2022, le Département a lancé les travaux d'élaboration de son nouveau PDI et de sa version actualisée du PTI couvrant la période 2023 à 2027. Vous pourrez les découvrir dans cette brochure.

Ces deux documents, notre PDI et notre PTI, sont animés d'une conviction : celle que les politiques de solidarités sont des outils indispensables pour améliorer la vie quotidienne des publics les plus fragilisés ; des remparts contre la grande pauvreté. Leur utilité est d'autant plus réaffirmée que la crise sanitaire que nous avons traversée en 2020 et le contexte inflationniste que nous connaissons actuellement ont agi comme de véritables révélateurs des inégalités et de l'isolement de certains publics.

Le Lot-et-Garonne est une terre de brassage et de solidarité, qui a, tout au long de son histoire, toujours su accueillir et intégrer à sa société profondément rurale les isolés, les laissés pour compte, les personnes en difficultés, quelles qu'elles soient et d'où qu'elles viennent. Cette tradition de notre département, il nous importe de la faire vivre encore aujourd'hui.

Dans un territoire rural comme le nôtre, l'inclusion de tous est un intérêt majeur de cohésion sociale territoriale. Nous sommes convaincues de la nécessité d'unir toutes les forces du territoire, que ce soient les collectivités, les acteurs institutionnels ou les structures associatives, pour que chaque Lot-et-Garonnais puisse trouver sa place, exercer sa citoyenneté, être acteur de sa propre vie et de celle de notre département.

Notre politique d'insertion et les dispositifs la composant ont pour finalité l'inclusion de chacun, notamment à travers l'accès à un emploi durable et sécurisant et le développement d'une vie sociale épanouissante. A l'heure où les allocataires du Revenu de Solidarité Active sont plus que jamais stigmatisés, il nous revient, à notre échelle, de combattre ces préjugés pour changer les regards et les points de vue.

Et, puisque nous avons décidé depuis 2007 de mettre la démocratie participative au coeur de notre projet, en plaçant l'échange, la concertation et la co-construction avec les usagers au centre de nos politiques publiques, notre PDI et notre PTI ne font pas exception. Dans le cadre du processus d'élaboration de ces documents, le Département a décidé d'associer un groupe d'allocataires du RSA appelés « experts du vécu ». Il s'agissait de recueillir l'avis des bénéficiaires de nos politiques d'insertion pour faire émerger des propositions nouvelles. Il s'agissait, aussi, d'en faire les acteurs de leur propre parcours d'accompagnement, dans le but d'améliorer en continu nos pratiques pour mieux répondre à leurs besoins, à leurs aspirations.

Enfin, ces documents ont également fait l'objet d'un examen par les membres du Conseil Consultatif Citoyen qui, après avoir salué le travail réalisé, ont pu formuler des préconisations extrêmement pertinentes, dont nous tiendrons compte.

Nous vous souhaitons bonne lecture de ce PDI et de ce PTI.

Sophie BORDERIE
Présidente du Conseil départemental
de Lot-et-Garonne

Christine GONZATO-ROQUES
Vice-présidente, en charge du développement
social, de l'insertion et de l'habitat

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
SYNTHÈSE DE L'ÉTAT DES LIEUX.....	6
LES 6 OBJECTIFS OPERATIONNELS POUR LE PDI ET LE PTI ET LEUR DECLINAISON EN FICHES-ACTIONS	13
FICHES-ACTIONS.....	16
OBJECTIF OPERATIONNEL 1 RENFORCER LE NIVEAU DE CONNAISSANCE ET D'APPROPRIATION DES DISPOSITIFS PAR LES ALLOCATAIRES ET LEURS AYANTS DROIT	17
OBJECTIF OPERATIONNEL 2 SIMPLIFIER ET FLUIDIFIER LE PARCOURS DES BENEFICIAIRES PAR LE PARTAGE D'UNE CULTURE COMMUNE ET LE RENFORCEMENT DES ECHANGES D'INFORMATIONS ET DE LA COMMUNICATION ENTRE PARTENAIRES	18
OBJECTIF OPERATIONNEL 4 SOUTENIR LES BENEFICIAIRES DANS LEUR INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE	19
OBJECTIF OPERATIONNEL 6 AMELIORER L'INSERTION DES BENEFICIAIRES PAR DES FORMES ORGANISATIONNELLES REVISITEES.....	20
ANNEXES.....	21
Liste des 19 chantiers thématiques identifiés dans le cadre de la concertation	21
Fiches actions rédigées par les groupes de travail.....	22
OBJECTIF OPERATIONNEL 1 RENFORCER LE NIVEAU DE CONNAISSANCE ET D'APPROPRIATION DES DISPOSITIFS PAR LES ALLOCATAIRES ET LEURS AYANTS DROIT	22
OBJECTIF OPERATIONNEL 2 SIMPLIFIER ET FLUIDIFIER LE PARCOURS DES BENEFICIAIRES PAR LE PARTAGE D'UNE CULTURE COMMUNE ET LE RENFORCEMENT DES ECHANGES D'INFORMATIONS ET DE LA COMMUNICATION ENTRE PARTENAIRES	27
OBJECTIF OPERATIONNEL 4 SOUTENIR LES BENEFICIAIRES DANS LEUR INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE.....	45
OBJECTIF OPERATIONNEL 6 AMELIORER L'INSERTION DES BENEFICIAIRES PAR DES FORMES ORGANISATIONNELLES REVISITEES.....	51
ÉTAT DES LIEUX	56
GOUVERNANCE	83

PREAMBULE

POURQUOI FORMALISER UN PDI ET UN PTI ?

La loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion réaffirme le rôle du Conseil Départemental en tant que chef de file de l'insertion pour s'engager, aux côtés de ses partenaires, en faveur de l'accès à l'emploi des personnes qui en sont les plus éloignées.

Pour cela, il formalise un Programme Départemental d'Insertion (PDI), qui « définit la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins d'insertion et l'offre locale d'insertion et planifie les actions d'insertion correspondantes ».

Pour que ces actions soient mises en œuvre en cohérence avec l'ensemble des acteurs qui interviennent à ses côtés auprès des publics en difficultés, le Département élabore avec eux un Pacte Territorial d'Insertion (PTI), qui « définit notamment les modalités de coordination des actions entreprises par les parties pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du revenu de solidarité active ».

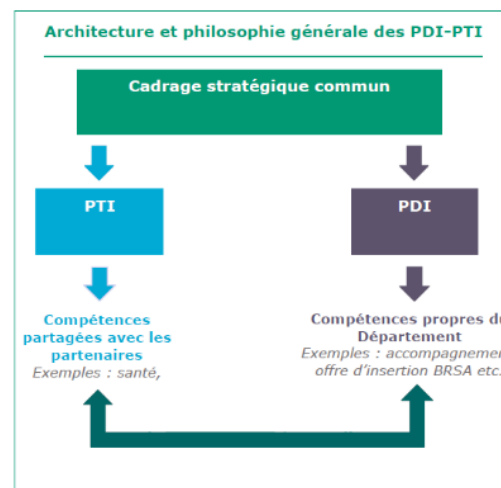
Le Programme Départemental d'Insertion (PDI) et le Pacte Territorial d'Insertion (PTI) constituent donc les cadres de référence permettant au Département de fixer, en tant que chef de file, sa politique d'insertion.

- Le Pacte Territorial d'Insertion (PTI) est la formalisation du partenariat local inscrit dans un cadre législatif prescrit sur le plan

national, qui détermine les orientations politiques et stratégiques relatives à la politique d'insertion et au retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées.

- Le Programme Départemental d'Insertion (PDI) formalise les actions propres au Département pour répondre aux orientations du PTI. Le Département y associe l'ensemble des acteurs dont la coopération est indispensable pour la mise en œuvre de son prochain PDI.

L'architecture et la philosophie générale des PDI-PTI a été posée ainsi, dès 2016 :



CONTEXTE ET METHODE

Le Département de Lot-et-Garonne s'est doté de plusieurs programmes départementaux d'insertion (PDI), depuis la Loi du 1^{er} décembre généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, dont les deux derniers concernent les périodes 2015/2019 puis, de manière biennale, la période 2022-2023. Cette programmation départementale de l'insertion a été complétée chaque année, depuis 2019, par une contractualisation avec l'Etat dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et pour l'accès à l'emploi dont la majorité des actions portent sur l'insertion sociale et professionnelle des allocataires du RSA.

Conscient des enjeux nouveaux qui se posent à l'ensemble des partenaires œuvrant à l'insertion sociale et professionnelle des publics, le Conseil Départemental a souhaité réviser ses priorités et principes d'action pour les années à venir, et se doter d'une nouvelle feuille de route pour la période 2023-2027.

Pour écrire celle-ci, le Département a engagé dès la fin de l'été 2022 une large concertation réunissant l'ensemble des partenaires du territoire. A partir des éléments issus de l'état des lieux de l'insertion à l'échelle départementale, basé sur les réalisations soutenues par les PDI/PTI 2016-2020, les partenaires ont pu identifier les actions prioritaires et coconstruire les modalités de coordination pour la programmation 2023-2027 des PDI ainsi que du PTI (objets de documents séparés).

Cette concertation a été menée de manière à répondre à 3 exigences du département pour la construction de sa nouvelle feuille de route PDI/PTI :

- La réalisation d'une démarche porteuse de nouvelles actions et ne se limitant pas à la « compilation » des actions déjà portées par chacun des partenaires en lien avec l'insertion sociale et professionnelle.

- Le souci d'être innovant pour le territoire c'est-à-dire de ne pas « refaire » ce qui a déjà été initié par ailleurs dans d'autres cadres stratégiques, mais s'y appuyer pour aller plus loin.
- La volonté de porter des chantiers en commun, pour lesquels les autres cadres stratégiques ne seraient pas nécessairement adaptés.

Afin de garantir la logique et la continuité avec les dynamiques engagées dans le cadre du PDI/PTI de transition 2022-2023, les travaux de co-construction des nouvelles programmations ont porté sur les 4 thèmes suivants :

- **Accès au droit et au juste droit**
- **Santé et insertion**
- **Emploi d'abord et mobilisation des entreprises**
- **Insertion sociale dans son environnement**

Un groupe de travail a été constitué pour chacun des thèmes. Au total, ce sont plus de 80 experts : professionnels du Département, partenaires insertion et emploi du territoire, ainsi qu'une quinzaine d'experts du vécu (bénéficiaires du RSA majoritairement), qui ont été mobilisés tout au long de la démarche.

Trois séances de travail organisées à la rentrée 2022 ont permis aux groupes de :

1. **Partager et affiner l'état des lieux de l'insertion à l'échelle départementale ;**
2. **Définir les axes d'amélioration autour de grands chantiers ;**
3. **Co-construire de nouvelles actions et des projets partenariaux.**

19 grands chantiers¹, répartis autour des 4 thématiques proposées et constituant les groupes de travail, ont ainsi été identifiés dans le cadre de la concertation. Pour les mettre en œuvre, près d'une cinquantaine d'actions ont émergé (relevant soit du PDI soit du PTI). Certaines d'entre elles font écho aux axes du PDI/PTI 2022-23 ou à des démarches déjà en cours (dans le cadre de chantiers nationaux notamment), d'autres pistes d'amélioration ont

¹ Voir Annexes

été proposées à plusieurs reprises dans différents groupes de travail (ex : cartographier l'offre d'insertion ou de soins).

Le travail d'analyse transverse de ces propositions a permis de les décliner de façon synthétique en **6 objectifs opérationnels** pour la programmation départementale d'insertion. Certains d'entre eux relevant pour leur mise en œuvre à la fois du PDI et du PTI, et d'autres uniquement de l'une ou l'autre des programmations :

1. **Renforcer le niveau de connaissance et d'appropriation des dispositifs par les allocataires et leurs ayants droit**
2. **Simplifier et fluidifier le parcours des bénéficiaires par le partage d'une culture commune et le renforcement des échanges d'informations et de la communication entre partenaires**
3. **Développer les démarches d'aller vers les publics « invisibles » et la mise en place d'accompagnements croisés**
4. **Soutenir les bénéficiaires dans leur insertion sociale et professionnelle**
5. **Renforcer la mise en lien entre les bénéficiaires et les employeurs**

6. Améliorer l'insertion des bénéficiaires par des formes organisationnelles revisitées

En outre, l'ensemble des propositions issues des travaux partenariaux ont été réunies autour de **19 fiches-actions (dont 12 au titre du PDI et 7 au titre du PTI)**. Ces fiches (fidèles aux éléments issus des groupes de travail) ont été conçues afin de faciliter le pilotage et le suivi des chantiers par les chefs de projet référents d'une part, et par la direction du CD47 d'autre part. Elles favoriseront également une mobilisation optimum des acteurs et partenaires idoines à chaque fiche action.

Enfin, en vue d'accompagner une approche globale et décloisonnée de la politique d'insertion en Lot-et-Garonne et faciliter la mise en œuvre de la programmation départementale, les **6 objectifs opérationnels sont repris de façon similaire dans le document du PDI et celui du PTI**. La présentation de leur déclinaison en fiches actions relève ensuite de l'un ou l'autre des documents.

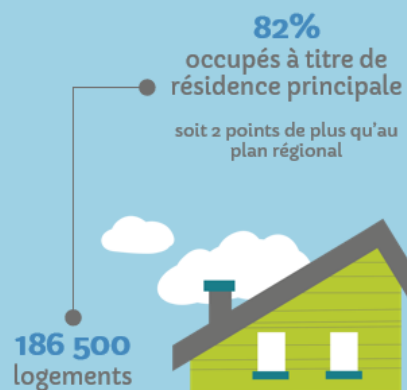
Le présent **Programme Départemental d'Insertion** est donc le résultat d'une analyse transverse des enjeux du territoire et des besoins des bénéficiaires, ainsi que des actions proposées par les partenaires et experts du vécu lors de la concertation.

SYNTHÈSE DE L'ÉTAT DES LIEUX

LES ATOUTS DU TERRITOIRE

SON AGRICULTURE ET SON ATTRACTIVITÉ

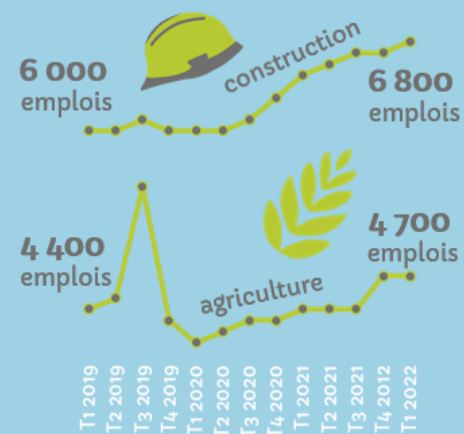
LA **MAJORITÉ** DE LA POPULATION VIT DANS LES AIRES D'ATTRACTION DES VILLES



DES PRODUCTIONS **EMBLÉMATIQUES**



L'EMPLOI DANS L'AGRICULTURE ET LA **CONSTRUCTION** AUGMENTE FORTEMENT



LES RISQUES POUR LE TERRITOIRE

LA DISPERSION DE L'HABITAT ET SON FAIBLE NIVEAU DE VIE



UN DES NIVEAUX DE VIE LES PLUS FAIBLES DE LA RÉGION

LA MOITIÉ DE LA POPULATION LOT-ET-GARONNAISE DISPOSE D'UN REVENU INFÉRIEUR DE **1 360 EUROS** AU REVENU MÉDIAN RÉGIONAL

UN TAUX DE CHÔMAGE PLUS ÉLEVÉ ET MOINS PROMPT À BAISSER QU'AU PLAN RÉGIONAL

7,6% CONTRE **6,5%** EN NOUVELLE-AQUITAINE

LES TEMPS D'ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS ET SERVICES DE PROXIMITÉ S'ALLONGENT POUR UNE PARTIE DES HABITANTS

9 % DES LOT-ET-GARONNAIS METTENT PLUS DE 7 MINUTES À REJOINDRE CES SERVICES CONTRE **5 %** DES FRANÇAIS

MÉTROPOLITAINS
LES TEMPS D'ACCÈS VONT DE 6,4 MIN POUR LE BASSIN DE VIE DE MARMANDE À 15 MIN POUR VILLERÉAL

UN TERRITOIRE RURAL :

1 HABITANT SUR 7

VIT EN DEHORS DE L'INFLUENCE D'UNE VILLE



Travail

UNE POPULATION MOINS DIPLÔMÉE

AU **1^{ER} RANG** DES 12 DÉPARTEMENTS DE LA RÉGION POUR SA PART DE DEMANDEURS D'EMPLOI PAS OU PEU QUALIFIÉS



LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT : LES RÉUSSITES
DE PLUS EN PLUS D'ORIENTATION DES BRSA

LA RICHESSE
DE L'OFFRE DE SERVICE

INSERTION SOCIALE

SANTÉ

EMPLOI

EST UN LEVIER POUR
CONSTRUIRE DES FORMATS
D'ANIMATION DE TERRITOIRE,
ADAPTÉE AUX
PROFESSIONNELS PRÉSENTS

**Source : Enquête
OARSA, 2018 à 2021*



EN 4 ANS,
LE NOMBRE D'ORIENTATIONS DES PERSONNES
PRÉSENTANT UNE **PROBLÉMATIQUE DE SANTÉ**
A DOUBLÉ

EST EN **AUGMENTATION SUR 3 ANS ***
LE NOMBRE DE PERSONNES
AYANT BÉNÉFICIÉ D'AU MOINS UNE ACTION VISANT :

L'ACCÈS AUX
DROITS
OU L'AIDE
DANS LES
DÉMARCHES
ADMINISTRATIVES

À S'INSCRIRE
DANS UN
PARCOURS
DE
RECHERCHE
D'EMPLOI

L'ACCÈS À UN
LOGEMENT, AU
RELOGEMENT
OU À
L'AMÉLIORATION DE
L'HABITAT

LA FAMILLE
ET LA
PARENTALITÉ

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT : LES AXES D'AMÉLIORATION
UNE ANIMATION TERRITORIALE À INTENSIFIER

L'OFFRE D'INSERTION
SE RÉVÈLE TRÈS
HÉTÉROGÈNE
D'UN TERRITOIRE À
L'AUTRE, PEU LISIBLE
ET PARFOIS,
COMPLEXE À ACTIVER



**CERTAINES RÉPONSES
N'EXISTENT PAS,**
OU NE SONT PAS
PROPOSÉES AUX
BÉNÉFICIAIRES DU RSA
SUR CERTAINS
TERRITOIRES



L'ANIMATION
DU PDI-PTI EST
PEU LISIBLE
(NOTAMMENT
AU NIVEAU INFRA
DÉPARTEMENTAL)



LES BÉNÉFICIAIRES DU RSA
RESENT **INSCRITS
DE PLUS EN PLUS
LONGTEMPS**



DES ENVELOPPES DE FINANCEMENTS
TRÈS DIVERSES
(DE 3 600 € À PLUS DE 100 000 €)
QUI PEUVENT RENDRE DIFFICILE LE SUIVI DES
RÉALISATIONS ET LE DIALOGUE DE GESTION

L'ACCÈS AU DROIT ET AU JUSTE DROIT

L'accès au droit renvoie à des choix sociaux et politiques qui visent à **favoriser l'inclusion des personnes**. Avoir accès à ses droits, c'est pouvoir connaître, s'informer et être orienté en fonction de ses capacités, de ses ressources et de son environnement. L'accès au droit est variable en fonction de l'origine de la demande et du territoire. L'accès aux droits s'organise. Il permet **de prévenir l'aggravation des situations**. Pour cela, il s'agit d'avoir droit à un **accueil de qualité**, ainsi qu'à la prise en compte de ses besoins dans leur globalité. Pour garantir l'accès au droit ou à son maintien, le **versement des sommes exactes** doit être assuré le plus rapidement possible. Mais la rapidité ne peut pas être réalisée au détriment de la qualité du service rendu pour éviter tout indu.

42
espaces d'accueil de
proximité maillent le territoire
départemental

9 %
des Lot-et-Garonnais mettent
plus de 7 minutes à rejoindre les
équipements et services de
proximité, contre 5 % des Français
Métropolitains

Près de 2
personnes sur 10
sous le seuil de pauvreté. Un des
niveaux de vie les plus faibles de la
région

5 axes de travail

RESTRUCTURER
L'ÉTAPE DE
L'ACCUEIL DES
NOUVEAUX
BÉNÉFICIAIRES

CARTOGRAPHIER LA
PRÉSENCE DES
PARTENAIRES DE
PROXIMITÉ POUR
CONSTRUIRE UN
DIALOGUE DANS LA
DURÉE

ENGAGER DES
DÉMARCHES
D'ALLER VERS LES
CITOYENS ÉLOIGNÉS
DES SERVICES

TRAVAILLER EN
CONCERTATION
AVEC LES
COLLECTIVITÉS
LOCALES ET LES
ACTEURS DU
SECTEUR

CONSTRUIRE LE
CADRE DE
RÉFÉRENCE POUR
QUE LE JUSTE
DROIT
S'APPLIQUE

SANTÉ ET INSERTION

La santé est un **équilibre de bien-être entre un état physique, psychologique et social** ressenti par la personne accompagnée, qui lui permet de s'inscrire dans une **dynamique d'insertion**.

Il s'agit de mettre en œuvre toutes les actions nécessaires pour inscrire la personne accompagnée dans son parcours de soins et favoriser à terme son insertion.

À partir de ses besoins, envisager un changement sur le plan professionnel et/ou personnel, le responsabiliser en lui redonnant du pouvoir d'agir sur sa santé et son insertion.

-14%

Le nombre de personnes ayant bénéficié d'au moins une action visant l'accès aux soins a diminué de 14% entre 2018 et 2021

11,7 %

des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, dans le Lot-et-Garonne, ont déclaré leur état de santé comme un des freins périphériques à l'emploi

25%

des bénéficiaires du RSA lot-et-garonnais, en orientation sociale, expriment une problématique de santé

4 axes de travail

CARTOGRAPHIER
L'OFFRE DE SOIN AU
NIVEAU DE
CHAQUE TERRITOIRE
D'ACTION SOCIALE

CONSTRUIRE LE
DIALOGUE ENTRE
PROFESSIONNELS DES
DEUX CHAMPS ET LES
OUTILS
DE SAISINE DES
SERVICES DE SANTÉ

MOBILISER
DIFFÉREMENT
L'ENSEMBLE DES
PROFESSIONNELS DE
L'ACTION SOCIALE

EXPÉRIMENTER DES
MODALITÉS
INNOVANTES POUR
STIMULER DE
NOUVELLES FORMES DE
COOPÉRATION

axe 3

L'INSERTION SOCIALE DANS SON ENVIRONNEMENT

Il s'agit d'un processus permettant **l'intégration d'une personne dans la société afin qu'elle y trouve toute sa place.**

L'insertion sociale se caractérise par l'ensemble des actions qui visent à faire évoluer un individu vers des **échanges satisfaisants dans son environnement.**

Agir en termes d'insertion suppose donc qu'on agisse autant avec la personne qu'avec et sur l'environnement. Cette notion est également très dépendante de valeurs culturelles, politiques, géographiques, historiques, etc.

+5 points en 3 ans

Les bénéficiaires du RSA restent inscrits de plus en plus longtemps : alors qu'ils étaient 63% à être inscrits depuis plus de 2 ans en 2018, ils sont 68% en 2021

41 %

des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi ont déclaré au moins un frein périphérique à l'emploi dans le Lot-et-Garonne

12,6%

Les moyens de transport sont cités comme un frein à l'insertion, par 12,6% des demandeurs d'emploi, contre seulement 8,5% au plan régional

4 axes de travail

METTRE SUR PIED UNE STRATÉGIE DE PRISE EN CHARGE DES BESOINS PRIMAIRES (POUR IMPULSER LA MISE EN ŒUVRE DES PARCOURS)

ENVISAGER UN CADRE FINANCIER SOUPLE ENTRE INSTITUTIONS FINANCIÈRES

CONSTRUIRE DES ESPACES DE DIALOGUE INCLUANT NOTAMMENT LES BÉNÉVOLES ASSOCIATIFS

ARTICULER OFFRE D'INSERTION ET OFFRE SPORTIVE ET CULTURELLE

axes 4 et 5

L'EMPLOI D'ABORD ET LA MOBILISATION DES ENTREPRISES

Au-delà d'un axe prioritaire de la collectivité, « **l'emploi d'abord** » est un droit fondamental lié à la volonté de la personne à s'insérer professionnellement. Il a pour finalité **l'intérêt commun de la personne, de l'entreprise et de la collectivité** qui est conditionné par l'investissement de chacune des parties. La finalité est de permettre à tout allocataire que le travail soit vécu comme une valeur positive.

Les entreprises sont les structures (au sens large) qui proposent des emplois rémunérés par le biais d'un contrat de travail, produisant ou non des richesses et offrant la possibilité à tous, formés ou non de s'insérer dans le monde du travail, comme salariés ou entrepreneurs. Entreprises et insertion : **deux mondes séparés au début, à faire se rejoindre**. En cours de jonction, s'acculturer, se connaître et instaurer un partenariat pérenne ; faire que les passerelles existantes se multiplient. L'insertion sociale et l'insertion professionnelle : Deux types d'insertion à rapprocher dès que possible pour n'en faire qu'une.

60,4%

de la population est sans diplôme ou d'un niveau infra-bac dans le Lot-et-Garonne, contre 54,6% au niveau régional

41 %

L'industrie agroalimentaire et l'agriculture représentent 41% des intentions d'embauche 2022, contre 19% seulement en région

Au 1^{er} rang

des 12 départements de la région, pour la part de demandeurs d'emploi pas ou peu qualifiés

3 axes de travail

ACCOMPAGNER LA MONTÉE EN
COMPÉTENCES DES
PROFESSIONNELS DE L'ACTION
SOCIALE DANS LE CHAMP DE
L'EMPLOI

MOBILISER LES
EMPLOYEURS POUR
FAVORISER LES
PARCOURS
D'INSERTION

SOUTENIR
L'ÉMERGENCE DE
NOUVELLES
EXPÉRIMENTATIONS

CONCEPTION : COOPESIA, 2022 | Sources : INSEE, Conseil Départemental 47

LES 6 OBJECTIFS OPERATIONNELS POUR LE PDI ET LE PTI ET LEUR DECLINAISON EN FICHES-ACTIONS

Actions relevant du PDI

Actions relevant du PTI

OBJECTIF OPERATIONNEL 1

RENFORCER LE NIVEAU DE CONNAISSANCE ET D'APPROPRIATION DES DISPOSITIFS PAR LES ALLOCATAIRES ET LEURS AYANTS DROIT

Référence PDI 2022-2023 : Fiche action N°1 - Rendre visible et accessible la politique d'insertion

Fiche action 1.1

AMELIORER LES OUTILS D'INFORMATION DESTINES AUX BRSA

Fiche action 1.2

PROPOSER AUX ALLOCATAIRES ET AUX AYANTS DROIT PLUS DE REUNIONS D'INFORMATION COLLECTIVE DANS UN BUT DE CONNAISSANCE ET D'APPROPRIATION DU DISPOSITIF ET DE L'OFFRE DE SERVICE

OBJECTIF OPERATIONNEL 2

SIMPLIFIER ET FLUIDIFIER LE PARCOURS DES BENEFICIAIRES PAR LE PARTAGE D'UNE CULTURE COMMUNE ET LE RENFORCEMENT DES ECHANGES D'INFORMATIONS ET DE LA COMMUNICATION ENTRE PARTENAIRES

Référence PDI 2022-2023 : Fiche action N°3 : Restructurer et renforcer les équipes d'insertion à l'aide du FSE+

Fiche action 2.1

FACILITER L'ACCOMPAGNEMENT DES BENEFICIAIRES EN CREANT UNE PLATEFORME COLLABORATIVE D'ECHANGES (INFORMATIONS TERRITORIALISEES, RECENSEMENT DES OFFRES SOCIALES SPORTIVES ET CULTURELLES, ACTUALITES)

Fiche action 2.2

CLARIFIER LE PARCOURS DU BENEFICIAIRE AU SEIN DES DIFFERENTES STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT

Fiche action 2.3

PRENDRE EN COMPTE DE MANIERE PLUS OPTIMALE LES BESOINS DES PUBLICS EN SITUATION DE PRECARITE EN PARTICIPANT ACTIVEMENT AU FONCTIONNEMENT DES DISPOSITIFS EXISTANTS EN SANTE (CONTRAT LOCAUX DE SANTE ET PLATEFORME TERRITORIALE D'APPUI)

Fiche action 2.4

PARTAGER LE PARCOURS DES PERSONNES DANS LE RESPECT DE LA RGPD

Fiche action 2.5

FAVORISER L'INTERCONNAISSANCE DES ACTEURS PAR BASSIN DE VIE

Fiche action 2.6

ORGANISER DES ECHANGES DE PRATIQUES ENTRE LES PROFESSIONNELS DE L'INSERTION

Fiche action 2.7

CONSTRUIRE UNE OFFRE DE FORMATION INTER-STRUCTURES

OBJECTIF OPERATIONNEL 3

DEVELOPPER LES DEMARCHES D'ALLER VERS LES PUBLICS HORS RADARS ET LA MISE EN PLACE D'ACCOMPAGNEMENTS CROISES

Référence PDI 2022-2023 : Fiche action N°2 : Repenser l'accueil et l'accompagnement transversal en travail social

Fiche action 3.1

CONCEVOIR DES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT "INNOVANTS" POUR LES PUBLICS PRECAIRES

Fiche action 3.2

ORGANISER UN ACCOMPAGNEMENT PHYSIQUE SANTE / SOCIAL DES PERSONNES

OBJECTIF OPERATIONNEL 4

SOUTENIR LES BENEFICIAIRES DANS LEUR INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Référence PDI 2022-2023 : Fiche action N°4 : Renforcer l'offre de services pour mettre ou remettre en activité les différents publics rencontrés

Fiche action N°6 : Harmoniser le fonctionnement des équipes pluridisciplinaires et adaptation des règlements liés au rSa

Fiche action 4.1

FACILITER ET ENCOURAGER L'ACCES AUX ACTIVITES SOCIALES, CULTURELLES ET SPORTIVES ET LES VALORISER COMME PREMIERE ETAPE DANS UN PARCOURS D'INSERTION A VISEE PROFESSIONNELLE

Fiche action 4.2

SOUTENIR LE RETOUR A L'EMPLOI DES BENEFICIAIRES EN FACILITANT LES MODALITES DE CUMUL EMPLOI / DISPOSITIF RSA

Fiche action 4.3

REVISER LE DISPOSITIF D'AIDES DES BENEFICIAIRES DU RSA

Fiche action 4.4

INCITER A ELARGIR LES ORIENTATIONS VERS LE SECTEUR MARCHAND

OBJECTIF OPERATIONNEL 5

RENFORCER LA MISE EN LIEN ENTRE LES BENEFICIAIRES ET LES EMPLOYEURS

Référence PDI 2022-2023 : Fiche action n°5 : Développer un partenariat gagnant / gagnant avec les entrepreneurs

Fiche action 5.1

FACILITER LA CONNAISSANCE DES DISPOSITIFS POUR LES ENTREPRISES (OUTILS NUMERIQUES, ACCES A L'INFORMATION, FORMATION DES TUTEURS)

Fiche action 5.2

RENFORCER L'INCLUSION DES BRSA DANS LE MONDE DE L'ENTREPRISE (CREER UN RESEAU D'ENTREPRISES INCLUSIVES, DIVERSIFIER LES SECTEURS ACCUEILLANT L'IAE, DEVELOPPER LES STRUCTURES ADAPTEES POUR ACCOMPAGNER LES PROBLEMATIQUES DE SANTE)

OBJECTIF OPERATIONNEL 6

AMELIORER L'INSERTION DES BENEFICIAIRES PAR DES FORMES ORGANISATIONNELLES REVISITEES

Fiche action 6.1

ASSEOIR UNE GOUVERNANCE PARTENARIALE

Fiche action 6.2

RENFORCER LES LIENS ENTRE LES ACTEURS DU SOCIAL ET DE L'ECONOMIE

FICHES-ACTIONS

A partir de l'état des lieux réalisé et des grands chantiers fixés par le Conseil Départemental, 4 groupes de travail répartis selon une approche thématique ont proposé des pistes d'amélioration pour la mise en œuvre de la politique d'insertion du Lot-et-Garonne. Ces pistes d'amélioration ont été déclinées en actions concrètes.

Chacune des 50 actions proposées a été rédigée par des travailleurs sociaux du Conseil Départemental, des partenaires et acteurs de l'insertion et de l'emploi, des personnes expertes du vécu dans le cadre d'une animation en intelligence collective. Faute de temps lors des sessions de travail en groupe, certaines fiches-actions n'ont pas pu être rédigées ou restent incomplètes. Dans un souci de respect et

de fidélité du travail produit, ces fiches ont volontairement été incluses dans le recueil afin que leur objet puisse être considéré comme des actions attendues par les groupes de travail. L'ensemble de ces 50 actions sont présentées en annexe de ce document.

Pour offrir en lecture une approche globale et transversale de la politique d'insertion départementale, ces 50 actions ont été réorganisées en **6 objectifs opérationnels eux-mêmes déclinés en 19 fiches actions : 12 au titre du PDI et 7 au titre du PTI.**

Les pages suivantes présentes les actions proposées au titre du **Programme Départemental d'Insertion.**

OBJECTIF OPERATIONNEL 1

RENFORCER LE NIVEAU DE CONNAISSANCE ET D'APPROPRIATION DES DISPOSITIFS PAR LES ALLOCATAIRES ET LEURS AYANTS DROIT

Fiche action 1.1

AMELIORER LES OUTILS D'INFORMATION DESTINES AUX BRSA

- 1.1.1 Refondre les courriers d'information collective
- 1.1.2 Généraliser l'ouverture des droits sociaux en une seule démarche

Fiche action 1.2

PROPOSER AUX ALLOCATAIRES ET AUX AYANTS DROIT PLUS DE REUNIONS D'INFORMATION COLLECTIVE DANS UN BUT DE CONNAISSANCE ET D'APPROPRIATION DU DISPOSITIF ET DE L'OFFRE DE SERVICE

- 1.2.1 Organiser des réunions d'information collective (droits et devoirs, etc.)
- 1.2.2 Organiser des réunions de présentation de l'offre territorialisée (sur les droits et les devoirs)
- 1.2.3 Organiser des groupes spécifiques (ex : parents isolés)
- 1.2.4 Favoriser la connaissance du dispositif RSA et de son écosystème par les personnes concernées afin d'accroître leur implication dans leurs parcours d'insertion



ACTION INSPIRANTE

Action : Formation-action des professionnels de l'insertion

Porteur : Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence, dans le cadre du SPIE

Territoire : Alpes-de-Haute-Provence

OBJECTIF OPERATIONNEL 2

SIMPLIFIER ET FLUIDIFIER LE PARCOURS DES BENEFICIAIRES PAR LE PARTAGE D'UNE CULTURE COMMUNE ET LE RENFORCEMENT DES ECHANGES D'INFORMATIONS ET DE LA COMMUNICATION ENTRE PARTENAIRES

Fiche action 2.4

PARTAGER LE PARCOURS DES PERSONNES DANS LE RESPECT DE LA RGPD

2.4.1 Intégrer des informations et habilitations relatives à la santé et aux parcours des personnes dans les outils d'accompagnement

2.4.2 Organiser des commissions pluridisciplinaires santé/insertion pour évoquer des situations complexes et proposer des modalités d'accompagnement concertées

Fiche action 2.5

FAVORISER L'INTERCONNAISSANCE DES ACTEURS

2.5.1 Intensifier la transversalité des échanges entre les acteurs

2.5.2 Organiser des actions de valorisation des réussites

2.5.3 Organiser des immersions entre professionnels (vis ma vie)

2.5.4 Organiser un forum pour les partenaires acteurs de l'insertion et de l'emploi

2.5.5 Favoriser les liens entre les acteurs de la santé et de l'insertion socio-professionnelle au bénéfice de la prise en charge des problèmes de santé des publics

2.5.6 Créer un « guide » (dispositifs, personnes ressources...) et un « parcours de présentation » (sur une journée au moins) du nouvel arrivant (par territoire).

2.5.7 Développer/essayer des cafés « partenaires »

Fiche action 2.6

ORGANISER DES ECHANGES DE PRATIQUES ENTRE LES PROFESSIONNELS DE L'INSERTION

2.6.1 Organiser des temps dédiés à la prise de recul

2.6.2 Organiser des « Assises » de l'accompagnement pour permettre aux professionnels d'échanger sur les pratiques

2.6.3 Redonner du sens au métier

Fiche action 2.7

CONSTRUIRE UNE OFFRE DE FORMATION INTER-STRUCTURES

2.7.1 Construire des formations inter-structures

2.7.2 Construire une formation à destination des professionnels

2.7.3 Développer l'offre de formation commune aux acteurs du territoire (agents du CD47, habitants, élus, acteurs socio-économiques) pour mettre en œuvre des actions co-construites



ACTION INSPIRANTE

Action : Plateformes existantes type « SOLIGUIDE » ou « Solidarité Numérique Corse »

Porteur : Association SOLINUM ou Collectivité de Corse

Territoire : Île-de-France, Bas-Rhin, Loire-Atlantique, Alpes-Maritimes, et Gironde (SOLINUM), ou Corse (Solidarité Numérique Corse)

OBJECTIF OPERATIONNEL 4

SOUTENIR LES BENEFICIAIRES DANS LEUR INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Fiche action 4.1

FACILITER ET ENCOURAGER L'ACCES AUX ACTIVITES SOCIALES, CULTURELLES ET SPORTIVES ET LES VALORISER COMME PREMIERE ETAPE DANS UN PARCOURS D'INSERTION A VISEE PROFESSIONNELLE

4.1.1 Mobiliser les différentes directions du Département : culture, sport, vie associative, conseil citoyen, ... pour rendre visible et accessible l'offre de service à inscrire dans le contrat d'engagement réciproque

Fiche action 4.2

SOUTENIR LE RETOUR A L'EMPLOI DES BENEFICIAIRES EN FACILITANT LES MODALITES DE CUMUL EMPLOI / DISPOSITIF RSA

4.2.1 Evaluer le dispositif cumul emploi / RSA pour l'ajuster et développer d'autres actions innovantes favorisant une redynamisation du parcours

Fiche action 4.3

REVISER LE DISPOSITIF D'AIDES DES BENEFICIAIRES DU RSA

4.3.1 Réviser le BDI et les dispositifs d'aides du CD47 dans le cadre de l'insertion

4.3.2 Ouvrir des aides au permis en contrepartie d'engagements solidaires

Fiche action 4.4

INCITER A ELARGIR LES ORIENTATIONS VERS LE SECTEUR MARCHAND

4.4.1 Augmenter les orientations dans le secteur marchand



ACTION INSPIRANTE

Action : SEVE Emploi

Porteur : Fédération des acteurs de la solidarité à l'attention des ACI du territoire

Territoire : National

OBJECTIF OPERATIONNEL 6

AMELIORER L'INSERTION DES BENEFICIAIRES PAR DES FORMES ORGANISATIONNELLES REVISITEES

Fiche action 6.1

ASSEOIR UNE GOUVERNANCE PARTENARIALE

6.1.1 Créer et organiser des comités de pilotage d'insertion associant les partenaires, les financeurs et les personnes concernées

6.1.2 Repenser l'organisation générale pour la création de pôles insertion favorisant une orientation rapide et efficiente en s'appuyant sur une équipe dédiée

6.1.3 Repenser les équipes pluridisciplinaires pour y intégrer des personnes accompagnées et harmoniser les pratiques

Fiche action 6.2

RENFORCER LES LIENS ENTRE LES ACTEURS DU SOCIAL ET DE L'ECONOMIE

6.2.1 Renforcer la transversalité entre la DGADS et la DATEE et s'appuyer sur les deux directions pour coconstruire des parcours innovants



ACTION INSPIRANTE

Action : Formation-action des professionnels de l'insertion

Porteur : Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence, dans le cadre du SPIEμ

Territoire : Alpes-de-Haute-Provence

ANNEXES

Liste des 19 chantiers thématiques identifiés dans le cadre de la concertation

Accès aux droits :

1. Restructurer l'étape de l'accueil des nouveaux bénéficiaires
2. Cartographier la présence des partenaires de proximité pour construire un dialogue dans la durée
3. Engager des démarches d'aller-vers les citoyens éloignés des services
4. Travailler en concertation avec les collectivités locales et les acteurs du secteur
5. Construire le cadre de référence pour que le juste droit s'applique

Santé et Insertion :

6. Cartographier l'offre de santé au niveau de chaque territoire d'action sociale
7. Construire le dialogue entre les professionnels des deux champs et les outils de saisine des services de santé
8. Mobiliser différemment l'ensemble des professionnels de l'action sociale
9. Expérimenter des modalités innovantes pour stimuler de nouvelles formes de coopération

Emploi d'abord / Mobilisation des entreprises :

10. Accompagner la montée en compétences des professionnels de l'insertion dans le champ de l'emploi qui permet le rapprochement social / emploi
11. Mobiliser les employeurs pour favoriser les parcours d'insertion
12. Soutenir l'émergence de nouvelles expérimentations
13. Innover dans les méthodes d'accompagnement

Insertion sociale dans son environnement :

14. Mettre en place une stratégie de prise en charge des besoins primaires (pour impulser la mise en œuvre des parcours)
15. Envisager un cadre financier souple entre structures financeuses
16. Construire des espaces de dialogues (notamment avec les bénévoles associatifs)
17. Articuler offre d'insertion et offre sportive et culturelle ou socio-culturelle
18. Considérer les besoins de santé spécifiques des personnes concernées
19. Renforcer la culture des droits et devoirs

OBJECTIF OPERATIONNEL 1

RENFORCER LE NIVEAU DE CONNAISSANCE ET D'APPROPRIATION DES DISPOSITIFS PAR LES ALLOCATAIRES ET LEURS AYANTS DROIT

Fiche action 1.1

AMELIORER LES OUTILS D'INFORMATION DESTINES AUX BRSA

1.1.1 Refondre les courriers d'information collective

1.1.2 Généraliser l'ouverture des droits sociaux en une seule démarche

Fiche action 1.2

PROPOSER AUX ALLOCATAIRES ET AUX AYANTS DROIT PLUS DE REUNIONS D'INFORMATION COLLECTIVE DANS UN BUT DE CONNAISSANCE ET D'APPROPRIATION DU DISPOSITIF ET DE L'OFFRE DE SERVICE

1.2.1 Organiser des réunions d'information collective (droits et devoirs, etc.)

1.2.2 Organiser des réunions de présentation de l'offre territorialisée (sur les droits et les devoirs)

1.2.3 Organiser des groupes spécifiques (ex : parents isolés)²

1.2.4 Favoriser la connaissance du dispositif RSA et de son écosystème par les personnes concernées afin d'accroître leur implication dans leurs parcours d'insertion



ACTION INSPIRANTE

Action : Formation-action des professionnels de l'insertion

Porteur : Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence, dans le cadre du SPIE

Territoire : Alpes-de-Haute-Provence

² Fiche restant à compléter dans le cadre de travaux collectifs

Fiche-action n° 1.1 : AMELIORER LES OUTILS D'INFORMATION DESTINES AUX BRSA

Action 1.1.1 REFONDRE LES COURRIERS D'INFORMATION

Contexte	<ul style="list-style-type: none"> - Les différents courriers ne sont pas tous facilement compréhensibles. Ils contiennent parfois trop d'informations
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la mobilisation dès l'entrée dans le dispositif et donc une meilleure compréhension de la notion des droits et des devoirs - Informer clairement les usagers - Favoriser l'appropriation des droits et devoirs
Public(s) cible(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Bénéficiaires du RSA (nouveaux entrants et autres)
Modalités de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Recenser tous les courriers, voir des modèles d'autres... - Reformulation et/ou réécriture - Validation, expérimentation - Bilan
Partenaires principaux	<ul style="list-style-type: none"> - Constituer un groupe de travail = travailleurs sociaux, juristes, administratifs et usagers (6 max)
Porteur/pilote de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil Départemental
Financements et ressources potentiels	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge des frais de déplacement des usagers
Territoire de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Département
Calendrier de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - 12 mois
Facteurs de succès	<ul style="list-style-type: none"> - La diversité des membres du groupe
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> - La diversité des membres du groupe. Chacun ayant ses propres attentes
Evaluation et suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Croissance des prises de rendez-vous - Décroissance du nombre de procédures de sanction car meilleure compréhension des attentes - Taux de procédure - Délai d'orientation et de prise en charge - Impact sur les indus

Fiche-action n° 1.2 : PROPOSER AUX ALLOCATAIRES ET AUX AYANTS DROIT PLUS DE REUNIONS D'INFORMATION COLLECTIVE DANS UN BUT DE CONNAISSANCE ET D'APPROPRIATION DU DISPOSITIF ET DE L'OFFRE DE SERVICE

Action 1.2.1 ORGANISER LES REUNIONS D'INFORMATION COLLECTIVE

Contexte	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les nouveaux entrants dans le dispositif n'ont pas le même niveau d'information au même moment. - Cela répond aussi à la problématique et au sentiment d'isolement et de « honte » liés à la stigmatisation du statut de bénéficiaire du RSA.
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Répondre à l'obligation d'informer le bénéficiaire de ses droits et devoirs liés au dispositif afin de lui permettre de s'engager dans son parcours d'insertion social et ou professionnel de manière éclairée. - Contribuer à ce que la personne s'approprie les moyens mis à sa disposition pour la rendre actrice de son parcours de vie.
Public(s) cible(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Tout public bénéficiaire du RSA
Modalités de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Pour capter le public : phoning ? courrier ? contact TS référent ? - Adosser les réunions de présentation de l'offre de service à celles des informations collectives - Ateliers innovants, speed dating, carrefour des mobilités... expérimenter de nouvelles modalités qui pourraient « déconstruire » les schémas actuels pour les rendre plus attractives et accessibles.
Partenaires principaux	<ul style="list-style-type: none"> - CAF, MSA, CD, Pole emploi, autres structures de l'insertion professionnelle du territoire concerné
Porteur/pilote de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil Départemental
Financements et ressources potentiels	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil Départemental - FSE
Territoire de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Approche territorialisée - 3/an et par territoire
Calendrier de mise en œuvre	
Facteurs de succès	
Points de vigilance	
Evaluation et suivi	

Fiche-action n° 1.2 : PROPOSER AUX ALLOCATAIRES ET AUX AYANTS DROIT PLUS DE REUNIONS D'INFORMATION COLLECTIVE DANS UN BUT DE CONNAISSANCE ET D'APPROPRIATION DU DISPOSITIF ET DE L'OFFRE DE SERVICE

Action 1.2.2 ORGANISER DES REUNIONS DE PRESENTATION DE L'OFFRE DE SERVICE

Contexte	- Information globale sur les droits et devoirs enrichis pour toutes les personnes
Objectifs de l'action	- Information partagée / Mutualisation des infos / Pluridisciplinarité / Capitalisation / démystifier l'accès aux différentes structures
Public(s) cible(s)	- Public RSA, bénéficiaires de l'ASS, NEET dont les parents sont au RSA
Modalités de réalisation	- Créer un collectif de partenaires / bénéficiaires - Information générale
Partenaires principaux	- CD 47, Pôle Emploi, Associations, Mission locale, Cap emploi
Porteur/pilote de l'action	- CD 47 et Pôle Emploi
Financements et ressources potentiels	- Temps dégagé des agents - Déplacements - Mise à disposition de la salle
Territoire de réalisation	- Approche territorialisée
Calendrier de mise en œuvre	
Facteurs de succès	
Points de vigilance	
Evaluation et suivi	- Mobilisation des partenaires pour l'organisation - Taux de participation des bénéficiaires et partenaires

Fiche-action n° 1.2 : PROPOSER AUX ALLOCATAIRES ET AUX AYANTS DROIT PLUS DE REUNIONS D'INFORMATION COLLECTIVE DANS UN BUT DE CONNAISSANCE ET D'APPROPRIATION DU DISPOSITIF ET DE L'OFFRE DE SERVICE

Action 1.2.4 FAVORISER LA CONNAISSANCE DU DISPOSITIF RSA ET DE SON ECOSYSTEME PAR LES PERSONNES CONCERNEES AFIN D'ACCROITRE LEUR IMPLICATION DANS LEURS PARCOURS D'INSERTION

Remettre en place les RIM, les informations collectives sur le dispositif RSA pour les nouveaux entrants
Développer des actions d'informations sur les droits et les devoirs pour le bRSA

Contexte	Manque d'information des bénéficiaires du RSA sur <ul style="list-style-type: none"> - Les droits et devoirs - Les différents dispositifs existants en fonction des situations des personnes et des territoires
Objectifs de l'action	Impliquer les bRSA dans leur parcours d'insertion et éviter les sanctions <ul style="list-style-type: none"> - Informer sur les droits ex : infodroits à la retraite, ateliers JOB47, dispositifs d'insertions proposés par le CD47, les aides mobilisables... - Informer sur les devoirs (dans le cadre de la loi)
Public(s) cible(s)	Bénéficiaires du RSA dès leur entrée et régulièrement
Modalités de réalisation	Sur chaque territoire, <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les infos à transmettre (retraite, santé, emploi, sexualité, addiction) et cibler le public quand cela est possible (retraite, contraception...) - Mobiliser les partenaires pouvant intervenir - Déterminer un calendrier d'intervention et les lieux d'intervention - Construire et harmoniser le format des Réunion Insertion Mobilisation sur les différents territoires - Mobiliser les équipes et les partenaires - Déterminer les lieux d'accueil des RIM (importance de l'environnement)
Partenaires principaux	Le plus de partenaires possibles
Porteur/pilote de l'action	Conseil Départemental
Financements et ressources potentiels	
Territoire de réalisation	Pour les 8 territoires CMS
Calendrier de mise en œuvre	2023 1RIM/mois/CMS pour respecter les délais d'orientation prévus dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté (1 mois)
Facteurs de succès	Harmonisation des RIM sur les territoires Equipe d'insertion dédiée pour la mise en œuvre Mobilisation des partenaires
Points de vigilance	Nécessaire coordination en amont Nécessité de l'aval des directions Adapter la formulation des courriers d'invitation ou de convocation
Evaluation et suivi	Satisfaction des bRSA Retours des professionnels du territoire

OBJECTIF OPERATIONNEL 2

SIMPLIFIER ET FLUIDIFIER LE PARCOURS DES BENEFICIAIRES PAR LE PARTAGE D'UNE CULTURE COMMUNE ET LE RENFORCEMENT DES ECHANGES D'INFORMATIONS ET DE LA COMMUNICATION ENTRE PARTENAIRES

Fiche action 2.4

PARTAGER LE PARCOURS DES PERSONNES DANS LE RESPECT DE LA RGPD

2.4.1 Intégrer des informations et habilitations relatives à la santé et aux parcours des personnes dans les outils d'accompagnement

2.4.2 Organiser des commissions pluridisciplinaires santé/insertion pour évoquer des situations complexes et proposer des modalités d'accompagnement concertées³

Fiche action 2.5

FAVORISER L'INTERCONNAISSANCE DES ACTEURS

2.5.1 Intensifier la transversalité des échanges entre les acteurs

2.5.2 Organiser des actions de valorisation des réussites

2.5.3 Organiser des immersions entre professionnels (vis ma vie)

2.5.4 Organiser un forum pour les partenaires acteurs de l'insertion et de l'emploi

2.5.5 Favoriser les liens entre les acteurs de la santé et de l'insertion socio-professionnelle au bénéfice de la prise en charge des problèmes de santé des publics

2.5.6 Créer un « guide » (dispositifs, personnes ressources...) et un « parcours de présentation » (sur une journée au moins) du nouvel arrivant (par territoire).

2.5.7 Développer/essayer des cafés « partenaires »

Fiche action 2.6

ORGANISER DES ECHANGES DE PRATIQUES ENTRE LES PROFESSIONNELS DE L'INSERTION

2.6.1 Organiser des temps dédiés à la prise de recul

2.6.2 Organiser des « Assises » de l'accompagnement pour permettre aux professionnels d'échanger sur les pratiques

2.6.3 Redonner du sens au métier

Fiche action 2.7

CONSTRUIRE UNE OFFRE DE FORMATION INTER-STRUCTURES

2.7.1 Construire des formations inter-structures

2.7.2 Construire une formation à destination des professionnels

2.7.3 Développer l'offre de formation commune aux acteurs du territoire (agents du CD47, habitants, élus, acteurs socio-économiques) pour mettre en œuvre des actions co-construites

ACTION INSPIRANTE

Action : Plateformes existantes type « SOLIGUIDE » ou « Solidarité Numérique Corse »

Porteur : Association SOLINUM ou Collectivité de Corse

Territoire : Île-de-France, Bas-Rhin, Loire-Atlantique, Alpes-Maritimes, et Gironde (SOLINUM), ou Corse (Solidarité Numérique Corse)



ACTION INSPIRANTE

Action : Formation-action des professionnels de l'insertion

Porteur : Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence, dans le cadre du SPIE

Territoire : Alpes-de-Haute-Provence

³ Fiche restant à compléter dans le cadre de travaux collectifs

Fiche-action n° 2. 4 : PARTAGER LE PARCOURS DES PERSONNES DANS LE RESPECT DE LA RGPD

Action 2.4.1 INTEGRER DES INFORMATIONS ET HABILITATIONS RELATIVES A LA SANTE ET PARCOURS DES PERSONNES DANS LES OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT

Contexte	Rupture de prise en charge ; problème de partage de données. Outils existants : <ul style="list-style-type: none"> - PAACO – Globule - Mon espace santé - Messagerie sécurisés santé - Etc.
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer les acteurs du social via les habilitations ad hoc.
Public(s) cible(s)	Usagers de : <ul style="list-style-type: none"> - CD : instructeurs RSA / Autonomie / PMI - Missions locales - Associations, acteur de l'insertion, CCAS...
Modalités de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Solliciter l'ARS et l'ESEA au niveau départemental puis programmation par secteurs - Recrutement d'infirmiers santé/insertion au CD47 - Santé mentale : articulation CMP
Partenaires principaux	<ul style="list-style-type: none"> - ARS - ESEA - CPAM
Porteur/pilote de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - ARS, CPAM
Financements et ressources potentiels	<ul style="list-style-type: none"> - ARS - CPAM - Programmation
Territoire de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Département par programmation territoriale - Nécessité d'harmoniser les territoires administratifs (Centre hospitalier, CMP, CD, missions locales, etc.)
Calendrier de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Démarrage réflexion dès 2023
Facteurs de succès	<ul style="list-style-type: none"> - Le financement - La volonté ARS / ESEA
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> - Motivation et calendrier - Accords ARS - Expérimentation - Validation - Déploiement
Evaluation et suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Optimisation de la prise en charge - Satisfaction des utilisateurs

Fiche-action n° 2.5 : FAVORISER L'INTERCONNAISSANCE DES ACTEURS PAR BASSIN DE VIE

Action 2.5.1 INTENSIFIER LA TRANSVERSALITE ET LES ECHANGES ENTRE LES ACTEURS

Contexte	- Méconnaissances des acteurs + dispositifs : par les bénéficiaires et les acteurs
Objectifs de l'action	- Meilleure information pour les acteurs et les bénéficiaires
Public(s) cible(s)	- Les acteurs - Grand public
Modalités de réalisation	- Réunions entre partenaires → café partenaires - Création d'un répertoire partenaires → département - Supports de communication grand public → flyers - Utilisation d'une plateforme numérique (DORA) - Accessibilité des informations « claires » et précises
Partenaires principaux	- Tous les partenaires (médicaux, sociaux, associations) qui participent à l'ouverture du droit
Porteur/pilote de l'action	- Conseil Départemental
Financements et ressources potentiels	- Besoin de financement pour le matériel : locaux, flyers, ...
Territoire de réalisation	- Il faut plusieurs échelons : Département → Circonscription → Canton (maison France Services)
Calendrier de mise en œuvre	- Dès 2023
Facteurs de succès	- Une volonté politique du Conseil Départemental et de ses partenaires
Points de vigilance	- Tenir sur la dureté - Actualisation régulière des infos
Evaluation et suivi	- A définir : bilan à 1 an

Fiche-action n° 2.5 : FAVORISER L'INTERCONNAISSANCE DES ACTEURS PAR BASSIN DE VIE

Action 2.5.2 ORGANISER DES ACTIONS DE VALORISATION DE REUSSITE

Contexte	- Quand on parle du RSA, l'approche est toujours négative. On met l'accent sur les difficultés et problématiques
Objectifs de l'action	- Communiquer positivement sur les parcours des bénéficiaires
Public(s) cible(s)	- Bénéficiaires, financeurs, accompagnements, grand public
Modalités de réalisation	- Information en interne - Création d'un groupe devant travailler sur la définition du parcours + - Réunion d'information auprès des accompagnants - Démarrage du repérage des bénéficiaires - Communication sur les témoins
Partenaires principaux	- Employeurs, partenaires ayant participé aux leviers +
Porteur/pilote de l'action	- Soit DGADS, soit communication
Financements et ressources potentiels	- Budget de communication - Groupes de personnes définies en interne - Voir GPIIP ? - « Petit journal de l'insertion » ou autre support permettant de communiquer à l'extérieur auprès du grand public
Territoire de réalisation	- Ensemble du département
Calendrier de mise en œuvre	- 1 ^{er} trimestre 2023 : information sur l'action auprès des accompagnateurs internes et externes RSA à compter du 2 ^{ème} trimestre 2023 : identification des parcours + en vue du témoignage
Facteurs de succès	- Identification d'un nombre important de bénéficiaires repérés qui acceptent de témoigner - Groupe de travail en interne du département
Points de vigilance	- Réunions d'information sur l'action - Clarification des parcours + par le groupe défini en interne - Délégation d'un pilote (direction ou sous-direction) pour manager l'action
Evaluation et suivi	- Changer le regard sur le RSA - Apporter du positif dans les parcours RSA - Identifier les leviers ayant permis le parcours positif - Potentiels parcours à valoriser : 1/ sorties emploi 2/ autoentrepreneurs 3/ reprise de formation à visée professionnelle - Préalable : en fonction des problématiques de départ, le parcours + sera forcément différent. Le plus important est qu'il y ait eu une progression très significative de la personne

Fiche-action n° 2.5 : FAVORISER L'INTERCONNAISSANCE DES ACTEURS PAR BASSIN DE VIE

Action 2.5.3 ORGANISER DES IMMERSIONS ENTRE PROFESSIONNELS (VIS MA VIE)

Contexte	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir une meilleure connaissance des entreprises qui recrutent (secteurs porteurs) - Pouvoir effectuer des immersions entre professionnels de l'insertion et de l'emploi y compris création d'entreprise
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Elle doit permettre la meilleure connaissance des métiers de chacun (conseiller insertion) et côté entreprise pour faciliter le recrutement des entreprises ou l'adaptation des personnes dans l'emploi, et favoriser les liens entre conseillers et entreprises
Public(s) cible(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Professionnels insertion et emploi - Les entreprises des secteurs en tension (hôtellerie, services à la personne, secteur agricole)
Modalités de réalisation	<p>2 axes prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Axe conseiller / partenaires de l'insertion et emploi : présentation de la démarche en assemblée plénière afin de mobiliser les acteurs de l'insertion / emploi volontaires - Axe entreprises : recensement des entreprises qui ont un secteur d'activité en tension (qui recherche) et présentation du projet
Partenaires principaux	<ul style="list-style-type: none"> - Interne - Entreprises du territoire - Partenaires de l'emploi / insertion
Porteur/pilote de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Le Département
Financements et ressources potentiels	<ul style="list-style-type: none"> - Le Département - Relais avec les intercommunalités
Territoire de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - 4 bassins d'emploi du département = Agenais, Villeneuvois, Marmandais et de l'Albret
Calendrier de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Expérimenter en 2 temps : immersion entre professionnels : entreprises et professionnels insertion / emploi - Ce qui va permettre l'immersion des bénéficiaires
Facteurs de succès	<ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur les intercommunalités - Engagement des conseillers et des acteurs de cette proposition (valorisation en interne)
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> - Le temps dégagé pour ce projet (temps dédiés à l'action) - <i>Attention au suivi, sur la continuité (points d'échanges comité de pilotage)</i>
Evaluation et suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateur sur les personnes bénéficiant du RSA orientées vers ces entreprises partenaires - Nombre de conseillers participant à l'immersion et nombre d'entreprises ou partenaires qui s'inscrivent dans la démarche

Fiche-action n° 2.5 : FAVORISER L'INTERCONNAISSANCE DES ACTEURS PAR BASSIN DE VIE

Action 2.5.4 ORGANISER UN FORUM POUR LES PARTENAIRES ACTEURS DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI

Contexte	- Une mauvaise information, communication, connaissance des différents services proposés par les partenaires aux travailleurs sociaux
Objectifs de l'action	- Une meilleure communication information auprès des travailleurs sociaux
Public(s) cible(s)	1- Travailleurs sociaux, partenaires 2- Les associations, les élus, les organismes et les entreprises
Modalités de réalisation	
Partenaires principaux	
Porteur/pilote de l'action	
Financements et ressources potentiels	- Financement collectif entre les différents partenaires : Conseil départemental, entreprises, régions, autres partenaires, etc.
Territoire de réalisation	- Département → forum n°1 - Chaque territoire → forum n°2
Calendrier de mise en œuvre	- Hors vacances scolaires / 1 forum par trimestre
Facteurs de succès	- Les travailleurs sociaux, les partenaires, les associations, le conseil départemental, la communication
Points de vigilance	- La mobilité des gens, le budget, le personnel, le lieu
Evaluation et suivi	

Fiche-action n° 2.5 : FAVORISER L'INTERCONNAISSANCE DES ACTEURS PAR BASSIN DE VIE

Action 2.5.5 FAVORISER LES LIENS ENTRE LES ACTEURS DE LA SANTE ET DE L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE AU BENEFICE DE LA PRISE EN CHARGE DES PROBLEMES DE SANTE DES PUBLICS

- Renforcer des partenariats entre le milieu ordinaire et spécialisé (rencontres, entretiens conjoints...)
- Développer le partenariat entre les structures accompagnatrices du RSA et la MDPH (mise en place de permanences de la MDPH dans ces structures)
- Créer des ateliers de remobilisation copilotés CSAPA/structures d'insertion pour déconstruire les représentations des bRSA envers les pro du soin (de l'addiction)

Contexte	- Manque d'information, de communication entre acteurs santé et partenaires accompagnant les bRSA et les personnes en insertion socio-pro
Objectifs de l'action	- Communication, transmission d'information plus efficiente - Faciliter l'accès aux droits et à la santé
Public(s) cible(s)	- Partenaires accompagnant des personnes en insertion socio-pro + personnes concernées.
Modalités de réalisation	Sur chaque territoire, la référente DSL : - Recense les partenaires santé et insertion socio-pro du territoire - Développe des outils de diffusion (plateforme, livret) - Organise des actions de présentation et/ou permanences des missions et actions (ex 1X/mois (CMP, CSAPA)) - Organise une commission pluridisciplinaire autour de cas pratiques par territoire (sur le modèle de cellule de coordination pour la prise en charge)
Partenaires principaux	- Partenaires du champ de l'insertion socio-pro - Partenaires du champ de la santé
Porteur/pilote de l'action	- CD47
Financements et ressources potentiels	-
Territoire de réalisation	- Sur chaque territoire car existence de spécificité
Calendrier de mise en œuvre	- 2023
Facteurs de succès	- Participation active des partenaires pour alimenter les outils à développer et les présentations à mettre en œuvre
Points de vigilance	- Qui est le pilote de la commission pluridisciplinaire ?
Evaluation et suivi	

Fiche-action n° 2.5 : FAVORISER L'INTERCONNAISSANCE DES ACTEURS PAR BASSIN DE VIE

ACTION 2.5.6 CREER UN « GUIDE » (DISPOSITIFS, PERSONNES RESSOURCES...) ET UN « PARCOURS DE PRESENTATION » (SUR UNE JOURNEE AU MOINS) DU NOUVEL ARRIVANT (PAR TERRITOIRE)

Contexte	- Les nouveaux arrivants n'ont pas de connaissance du territoire, des modalités de fonctionnement des partenaires existants
Objectifs de l'action	- Faciliter l'intégration des nouveaux professionnels, les rassurer, les informer. Les accueillir avec bienveillance.
Public(s) cible(s)	- Les nouveaux professionnels et les professionnels en place pour réactualisation des connaissances
Modalités de réalisation	- Constituer un groupe de travail pour réfléchir au contenu et au destinataire - Recenser les informations et les actualités de partenaires et aussi du CD47 - Rédaction d'un guide/plateforme des partenaires - Mise en place d'une journée d'accueil (support visuel/vidéo témoignage...) clé en main et mobilisable au besoin, en fonction des arrivées
Partenaires principaux	- Service communication du CD47
Porteur/pilote de l'action	- CD47
Financements et ressources potentiels	-
Territoire de réalisation	- Les 8 CMS + service insertion central
Calendrier de mise en œuvre	- A partir de 2023, dès que possible
Facteurs de succès	- Disponibilité des équipes pour accueillir - Portage des responsables de service
Points de vigilance	- Réactivité entre l'arrivée du professionnel et la journée d'accueil
Evaluation et suivi	- Satisfaction des nouveaux arrivants

Fiche-action n° 2.5 : FAVORISER L'INTERCONNAISSANCE DES ACTEURS PAR BASSIN DE VIE

Action 2.5.7 DEVELOPPER / ESSAIMER LES « CAFES PARTENAIRES »

Contexte	
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'interconnaissance - Créer une culture commune - Mettre en place des projets pour favoriser la cohésion sociale et répondre aux besoins repérés des habitants
Public(s) cible(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les acteurs du territoire (habitants, élus, acteurs socio-économiques)
Modalités de réalisation	<p>Tirer les expériences des cafés partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Repérer sur un bassin de vie, un porteur et coordinateur du café partenaires (réfèrent DSL du territoire si les conditions sont données) formé et garant de la démarche de développement social + 1 acteur mission secrétariat - Recenser les personnes concernées sur le territoire - Accompagner la mise en œuvre méthodologique par le CD47
Partenaires principaux	<ul style="list-style-type: none"> - Coordinateur de DSL - Varier les acteurs
Porteur/pilote de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Réfèrent DSL du territoire
Financements et ressources potentiels	<ul style="list-style-type: none"> - Mise a disposition des agents par les collectivités et asso
Territoire de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - A l'échelle des bassins de vie
Calendrier de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - En continu 1 rencontre/trimestre
Facteurs de succès	<ul style="list-style-type: none"> - Une méthodologie et expertise à l'animation et coordination - L'animation - La coordination - L'implication/l'engagement des acteurs
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> - Temps dédié à la préparation - Organisation soignée - Risque d'instrumentalisation et récupération politique
Evaluation et suivi	<ul style="list-style-type: none"> - S'engager dans une participation, collaboration citoyenne et démocratique

Fiche-action n° 2.6 : ORGANISER DES ECHANGES DE PRATIQUES ENTRE LES PROFESSIONNELS DE L'INSERTION

Action 2.6.1 ORGANISER DES TEMPS DEDIES A LA PRISE DE RECUL

Contexte	- Rythme soutenu, augmentation de la charge de travail et situations de plus en plus complexes
Objectifs de l'action	- Besoin d'analyses et d'échanges de pratique, se rassurer, trouver des solutions ensemble, des pistes de réflexion - Aider à la prise de recul avant épuisement professionnel / gestion des conflits
Public(s) cible(s)	- Tout professionnel de l'accompagnement et de l'insertion
Modalités de réalisation	- Fréquence de rencontres entre professionnels (planning) - Ordre du jour avec exemples de situations à aborder + animateur - Synthèse / compte-rendu - Sur la base du volontariat pour la totalité des séances
Partenaires principaux	- Intervention de structures extérieures (psychologue, formateur sur la gestion de conflit, la cohésion d'équipe...)
Porteur/pilote de l'action	- En fonction des structures, responsable de secteur, technicien
Financements et ressources potentiels	- Pas de besoin spécifique → dégager du temps aux professionnels / adapter du temps - Salle / Tableau blanc / rétro / café, gâteaux
Territoire de réalisation	- Par territoire / par structure
Calendrier de mise en œuvre	- 2 fois par trimestre = ½ journée
Facteurs de succès	- Le collectif, la bienveillance, le respect, l'écoute, la participation - L'animateur ou structure extérieure
Points de vigilance	- Parole libre, cadre à respecter, confidentialité, pas de jugement - Animateur modérateur pour gestion des conflits
Evaluation et suivi	- Note de séances, nombre de participants - Critères de satisfaction (anonyme)

Fiche-action n° 2.6 : ORGANISER DES ECHANGES DE PRATIQUES ENTRE LES PROFESSIONNELS DE L'INSERTION

Action 2.6.2 ORGANISER DES « ASSISES » DE L'ACCOMPAGNEMENT POUR PERMETTRE D'ECHANGER SUR LES PRATIQUES

Contexte	<ul style="list-style-type: none">- Méthodologie d'accompagnement différentes- Objectifs assignés à ces accompagnements différents, formations et expériences différentes des CIP, acteurs
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none">- Partager expériences, s'ouvrir à d'autres pratiques, mieux se comprendre, transparence dans l'accompagnement
Public(s) cible(s)	<ul style="list-style-type: none">- Acteurs de l'accompagnement toutes thématiques (social, pro., créa d'entreprise)
Modalités de réalisation	<ul style="list-style-type: none">- Repérage des acteurs / structures- Groupe de pilotage (cahier des charges)
Partenaires principaux	<ul style="list-style-type: none">- Acteurs, accompagnants + élus- Cadres
Porteur/pilote de l'action	<ul style="list-style-type: none">- CD47
Financements et ressources potentiels	<ul style="list-style-type: none">- Cofinancement ?
Territoire de réalisation	<ul style="list-style-type: none">- Département
Calendrier de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none">- 2^{ème} semestre 2023
Facteurs de succès	<ul style="list-style-type: none">- Universitaires / Théorie
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none">- Nécessité cadrage
Evaluation et suivi	<ul style="list-style-type: none">- Guide bonnes pratiques- Groupe de travail pérenne

Fiche-action n° 2.6 : ORGANISER DES ECHANGES DE PRATIQUES ENTRE LES PROFESSIONNELS DE L'INSERTION

Action 2.6.3 RETROUVER LE SENS DU METIER

Contexte	- La démobilisation des travailleurs sociaux en lien avec celle du public BRSA
Objectifs de l'action	- Une remobilisation des tous les acteurs (réfèrent/public) et de meilleures collaborations donc efficacité
Public(s) cible(s)	- Aux travailleurs sociaux référents de suivi RSA
Modalités de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Plus de temps consacrés aux échanges entre réfèrent et BRSA - Dédier une équipe de travailleurs sociaux du CMS à l'accompagnement exclusif des BRSA, sur le même fonctionnement que les professionnels intervenant dans le cadre de l'APA ou de la protection de l'enfance - Immersion pour connaître concrètement la réalité professionnelle des partenaires - Uniformiser les outils d'accompagnement (logiciel du CMS) pour les différents prestataires des accompagnements RSA (CCAS, CMS, associations)
Partenaires principaux	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les plateformes présentées sur différents territoires - Revaloriser et remettre au centre l'information droit/devoir
Porteur/pilote de l'action	- CD47
Financements et ressources potentiels	
Territoire de réalisation	- Approche territorialisée
Calendrier de mise en œuvre	
Facteurs de succès	
Points de vigilance	
Evaluation et suivi	

Fiche-action n° 2.7 : CONSTRUIRE UNE OFFRE DE FORMATION INTER-STRUCTURES

Action 2.7.1 CONSTRUIRE DES FORMATIONS INTERSTRUCTURES

Contexte	- Accompagner la monte en compétences de professionnels pour favoriser les échanges et l'interconnaissance
Objectifs de l'action	- Contribuer au dialogue - Travailler des méthodes communes et des outils communs
Public(s) cible(s)	- Professionnels de l'insertion du territoire départemental ou infra départemental
Modalités de réalisation	2 axes prioritaires : - Identifier l'offre de formation existante - Prioriser les besoins des professionnels sur les territoires - Dédier un budget - Expérimenter des groupes selon les besoins des territoires
Partenaires principaux	- Tous les partenaires du PTI
Porteur/pilote de l'action	- CD47 ou autre partenaire du PTI
Financements et ressources potentiels	- OPCO
Territoire de réalisation	- Département ou territorialisée
Calendrier de mise en œuvre	
Facteurs de succès	
Points de vigilance	
Evaluation et suivi	

Fiche-action n° 2.7 : CONSTRUIRE UNE OFFRE DE FORMATION INTER-STRUCTURES

Action 2.7..2 CONSTRUIRE UNE FORMATION A DESTINATION DES PROFESSIONNELS

Contexte	- Comment acculturer tout professionnel en contact avec ce public, aux grands principes du dispositif RSA
Objectifs de l'action	- Pour une connaissance commune et une diffusion identique de l'information au public pour une meilleure orientation
Public(s) cible(s)	- <i>Tout professionnel intervenant dans le dispositif accueillant ou accompagnant</i>
Modalités de réalisation	- <i>Sessions de formation commune à tous les professionnels en contact avec le public</i>
Partenaires principaux	- Juristes, techniciens des organismes payeurs, administratifs du département, TS, agents d'accueil du CD et des partenaires
Porteur/pilote de l'action	- CD47
Financements et ressources potentiels	- CD 47
Territoire de réalisation	- Tout le territoire en veillant à adapter la formation aux spécificités du territoire
Calendrier de mise en œuvre	
Facteurs de succès	- La diversité des intervenants « experts » de la loi et de sa mise en œuvre
Points de vigilance	- Formation accessible à tous et qui réponde aux besoins des professionnels et du public. - Veiller à préserver le même intérêt et la même mobilisation
Evaluation et suivi	- Mesurer la qualité de l'information donnée au public et sa portée - L'objectif de départ est atteint

Fiche-action n° 2.7 : CONSTRUIRE UNE OFFRE DE FORMATION INTER-STRUCTURES

ACTION 2.7.3 DEVELOPPER L'OFFRE DE FORMATION COMMUNE AUX ACTEURS DU TERRITOIRE (AGENTS DU CD47, HABITANTS, ELUS, ACTEURS SOCIO-ECONOMIQUES) POUR METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS CO-CONSTRUITES

Contexte	
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Arriver à une gouvernance partagée/construite ensemble - Apprendre à travailler en collaboration (acteurs sociaux et personnes concernées) - Redonner du sens au travail social - Créer une culture commune, un langage commun, partager l'identification des besoins
Public(s) cible(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Acteurs du territoire = agents du CD47 de toutes les directions concernées par l'insertion (culture, mobilité, DST), acteurs sociaux et éco, habitants, élus
Modalités de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès à la formation de tous (lieu à proximité des territoires, mobilité, financement) => budget dédié pour prise en charge des frais - Mixité des publics respectée dans les groupes pour favoriser la transversalité - Diversifier l'offre de formation avec différentes approches pour muscler les savoirs et faciliter les changements de posture (DSL, DPA, croisement des savoirs, pairs aidants, outils d'animation en intelligence collective...)
Partenaires principaux	<ul style="list-style-type: none"> - Service formation du CD47 - ADES Formation - CNFPT
Porteur/pilote de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Coordinatrice DSL du CD47
Financements et ressources potentiels	<ul style="list-style-type: none"> - CNFPT-CALPAE-Région-Département
Territoire de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - A l'échelle des EPCI/agglo/bassin de vie des habitants pour permettre de fédérer les acteurs par l'interconnaissance et un langage commun
Calendrier de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - En formation continue sur la durée PDI/PTI
Facteurs de succès	<ul style="list-style-type: none"> - Financements - Portage politique - Implication des acteurs - Pré-diagnostic des besoins de formation des personnes concernées sur le territoire
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> - Libre adhésion pour favoriser l'implication - Horizontalité/garantir que tout le monde à chaque niveau de responsabilité participe (décideur/demandeur/technicien...)
Evaluation et suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Espace de décision partagé (élus/techniciens/habitants) au sein des instance de pilotage

OBJECTIF OPERATIONNEL 4

SOUTENIR LES BENEFICIAIRES DANS LEUR INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Fiche action 4.1

FACILITER ET ENCOURAGER L'ACCES AUX ACTIVITES SOCIALES, CULTURELLES ET SPORTIVES ET LES VALORISER COMME PREMIERE ETAPE DANS UN PARCOURS D'INSERTION A VISEE PROFESSIONNELLE

4.1.1 Mobiliser les différentes directions du Département : culture, sport, vie associative, conseil citoyen, ... pour rendre visible et accessible l'offre de service à inscrire dans le contrat d'engagement réciproque

Fiche action 4.2

SOUTENIR LE RETOUR A L'EMPLOI DES BENEFICIAIRES EN FACILITANT LES MODALITES DE CUMUL EMPLOI / DISPOSITIF RSA

4.2.1 Evaluer le dispositif cumul emploi / RSA pour l'ajuster et développer d'autres actions innovantes favorisant une redynamisation du parcours

Fiche action 4.3

REVISER LE DISPOSITIF D'AIDES DES BENEFICIAIRES DU RSA

4.3.1 Réviser le BDI et les dispositifs d'aides du CD47 dans le cadre de l'insertion

4.3.2 Ouvrir des aides au permis en contrepartie d'engagements solidaires

Fiche action 4.4

INCITER A ELARGIR LES ORIENTATIONS VERS LE SECTEUR MARCHAND

4.4.1 Augmenter les orientations dans le secteur marchand



ACTION INSPIRANTE

Action : SEVE Emploi

Porteur : Fédération des acteurs de la solidarité à l'attention des ACI du territoire

Territoire : National

Fiche-action n° 4.1 : FACILITER ET ENCOURAGER L'ACCES AUX ACTIVITES SOCIALES, CULTURELLES ET SPORTIVES ET LES VALORISER COMME PREMIERE ETAPE DANS UN PARCOURS D'INSERTION A VISEE PROFESSIONNELLE

ACTION 4.1.1 MOBILISER LES DIFFERENTES DIRECTIONS DU DEPARTEMENT : CULTURE, SPORT, VIE ASSOCIATIVE, CONSEIL CITOYEN, ... POUR RENDRE VISIBLE ET ACCESSIBLE L'OFFRE DE SERVICE A INSCRIRE DANS LE CONTRAT D'ENGAGEMENT RECIPROQUE

- Organiser dans le cadre des CER des possibilités d'orientation vers des actions culturelles, sportives et sociales
- Donner plus de valeur/intégrer la participation aux actions socio-culturelles et sportives dans les CER et les reconnaître comme faisant partie intégrante des parcours
- Développer un chéquier (type APTIC) permettant aux bRSA de découvrir/participer à des activités sociales, culturelles et sportive de leur territoire (non travaillée)
- Renforcer le soutien financier aux structures proposant des actions sportives culturelles et sociales adaptées (horaires adaptés, accessibilité...) en direction des bRSA(non travaillée)

Contexte	<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés de mobilisation des publics RSA - Méconnaissance des partenaires des actions collectives d'insertion portées par les structures d'insertion
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Sortir de l'isolement et permettre aux bRSA de « s'ouvrir » socialement - Créer un outil d'orientation pour les référents bRSA - Déstigmatiser les actions d'insertion socio-culturelles et sportives - Formaliser l'engagement à visée d'insertion sociale entre le bRSA et son référent
Public(s) cible(s)	<ul style="list-style-type: none"> - bRSA et professionnels de l'accompagnement
Modalités de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des fiches d'orientation par chaque structure/par territoire Communiquer ces fiches aux référents RSA
Partenaires principaux	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les structures socio-culturelles et sportives (d'insertion ou non)
Porteur/pilote de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - CD47
Financements et ressources potentiels	
Territoire de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Département/ territorialisé
Calendrier de mise en œuvre	
Facteurs de succès	
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> - Attention à ce que la fiche d'orientation ne soit pas un outil de sanction ou de contrôle
Evaluation et suivi	

Fiche-action n° 4.2 : SOUTENIR LE RETOUR A L'EMPLOI DES BENEFICIAIRES EN FACILITANT LES MODALITES DE CUMUL EMPLOI / DISPOSITIF RSA

Action 4.2.1 EVALUER LE DISPOSITIF CUMUL EMPLOI / RSA POUR L'AJUSTER ET DEVELOPPER D'AUTRES ACTIONS INNOVANTES FAVORISANT UNE REDYNAMISATION DU PARCOURS

Contexte	<ul style="list-style-type: none">- Mesure incitative au retour à l'emploi pour public RSA éloigné de l'emploi
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none">- Aider à lever les freins au retour à l'emploi- Aide matérielle : mobilité, garde d'enfants
Public(s) cible(s)	<ul style="list-style-type: none">- RSA uniquement
Modalités de réalisation	<ul style="list-style-type: none">- Recenser les secteurs d'activité possible- Redéfinir le parcours des bénéficiaires- Expliquer la démarche cumul RSA / emploi et les risques afférents en cas de rupture
Partenaires principaux	<ul style="list-style-type: none">- Travailleurs sociaux- CAF- Les entreprises des secteurs ciblés
Porteur/pilote de l'action	<ul style="list-style-type: none">- Conseil départemental
Financements et ressources potentiels	<ul style="list-style-type: none">- BDI / FSE
Territoire de réalisation	<ul style="list-style-type: none">- Chaque bassin d'emploi
Calendrier de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none">- Lié à la temporalité du RSA : CER (6 mois)
Facteurs de succès	<ul style="list-style-type: none">- L'accompagnement de proximité- Suivi à l'emploi ou situation dans l'entreprise- Partenariat avec les entreprises
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none">- L'accueil dans l'entreprise du bénéficiaire- Anticiper les risques de rupture
Evaluation et suivi	<ul style="list-style-type: none">- La durée dans l'emploi- La sortie positive des dispositifs RSA (CDD 6 mois ou CDI) ou création d'entreprise

Fiche-action n° 4.3 : REVISER LE DISPOSITIF D'AIDES DES BENEFICIAIRES DU RSA

Action 4.3.1 REVISER LE REGLEMENT DU BDI ET LES DISPOSITIFS D'AIDES ASSOCIES DANS LE CADRE DE L'INSERTION

Organiser la révision du fonctionnement du Budget Départemental d'Insertion (BDI) avec les acteurs de terrain pour l'ajuster aux besoins

Contexte	Règlement intérieur du BDI obsolète ne répondant plus aux besoins
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Mieux prendre en compte les besoins des publics dans le BDI - Offrir plus de moyens d'accompagner les bénéficiaires - Offrir plus de flexibilité
Public(s) cible(s)	Prise en compte de tous les bRSA quelle que soit l'orientation (pro et sociale)
Modalités de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Concertation - Groupes de travail : services instructeurs, bénéficiaires, décideurs, administratifs - Réécriture du BDI
Partenaires principaux	Tous les services instructeurs, les bénéficiaires, les prestataires (ex : APREVA) pour échanger sur les possibilités de réponse
Porteur/pilote de l'action	CD47
Financements et ressources potentiels	Budget dédié
Territoire de réalisation	Département 47
Calendrier de mise en œuvre	
Facteurs de succès	
Points de vigilance	Prise en compte de l'évaluation des besoins des travailleurs sociaux et des bénéficiaires
Evaluation et suivi	

Fiche-action n° 4.3 : REVISER LE DISPOSITIF D'AIDES DES BENEFICIAIRES DU RSA

Action 4.3.2 OUVRIR DES AIDES AU PERMIS EN CONTREPARTIE D'ENGAGEMENTS SOLIDAIRES

Contexte	- Financements permis B par CD47 ou PE conditionné à participer à un accompagnement (formation, promesse d'embauche, insertion sociale et professionnelle)
Objectifs de l'action	- L'accompagnement du permis en contrepartie d'une (re)mobilisation citoyenne quantifiée
Public(s) cible(s)	- BRSA (primo permis) qui ne rentrent pas dans le cadre des aides de Pôle emploi ou BDI
Modalités de réalisation	- Création réseau de structures accueillantes pour l'engagement solidaire - Evaluer les besoins et les freins à la mobilité - Engagement de la personne dans une activité bénévole - Evaluation par l'auto école ou partenaire privé (Charte) - Signature d'un engagement par la personne inclus dans le CEP
Partenaires principaux	- Structures accueillantes (associations caritatives, associations d'ateliers de sensibilisation, sportives, culturelles...) - Auto écoles sociales ou partenaires privés (charte) - Structures référentes RSA autres que CD (CCAS, asso...)
Porteur/pilote de l'action	- CD47
Financements et ressources potentiels	- A définir par le CD en fonction de l'enveloppe budgétaire dédiée
Territoire de réalisation	- Département « territoire pilote »
Calendrier de mise en œuvre	- 2023
Facteurs de succès	- Volonté / engagement / charte / contrat - Repérage par les acteurs - Co-construction de l'action entre professionnels travailleurs sociaux et BRSA
Points de vigilance	- Respect des contrats et des chartes - Vérification primo permis
Evaluation et suivi	- Etude et évolution de parcours - Nombre de permis (réussites, abandon, échec)

Fiche-action n° 4.4 : INCITER A ELARGIR LES ORIENTATIONS VERS LE SECTEUR MARCHAND

Action 4.4.1 AUGMENTER LES ORIENTATIONS DANS LE SECTEUR MARCHAND

Contexte	- Manque de sorties IAE, secteur adapté dans le secteur marchand
Objectifs de l'action	- Convaincre les entreprises de s'engager dans une démarche d'insertion et accompagner autrement les personnes à la sortie du parcours IAE (à construire dès l'entrée)
Public(s) cible(s)	- Entreprises, recruteurs du territoire
Modalités de réalisation	- Campagne de communication sur les parcours réussis (cf. autre action) - Temps d'échanges (hors horaire de travail) pour mettre en lien entreprises et IAE secteur adapté - S'appuyer sur des actions de tutorat en entreprise
Partenaires principaux	- Club entreprises - Syndicats professionnels
Porteur/pilote de l'action	- CD47 ?
Financements et ressources potentiels	
Territoire de réalisation	- Département
Calendrier de mise en œuvre	- Printemps 2023 après la valorisation du parcours réussi
Facteurs de succès	- Nombre d'entreprises ayant participé aux présentations et échanges
Points de vigilance	- Quel porteur ? - Quelle mobilisation des autres partenaires ?
Evaluation et suivi	

OBJECTIF OPERATIONNEL 6

AMELIORER L'INSERTION DES BENEFICIAIRES PAR DES FORMES ORGANISATIONNELLES REVISITEES

Fiche action 6.1

ASSEOIR UNE GOUVERNANCE PARTENARIALE

6.1.1 Créer et organiser des comités de pilotage d'insertion associant les partenaires, les financeurs et les personnes concernées

6.1.2 Repenser l'organisation générale pour la création de pôles insertion favorisant une orientation rapide et efficiente en s'appuyant sur une équipe dédiée

6.1.3 Repenser les équipes pluridisciplinaires pour y intégrer des personnes accompagnées et harmoniser les pratiques

Fiche action 6.2

RENFORCER LES LIENS ENTRE LES ACTEURS DU SOCIAL ET DE L'ECONOMIE

6.2.1 Renforcer la transversalité entre la DGADS et la DATEE et s'appuyer sur les deux directions pour coconstruire des parcours innovants



ACTION INSPIRANTE

Action : Formation-action des professionnels de l'insertion

Porteur : Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence, dans le cadre du SPIE

Territoire : Alpes-de-Haute-Provence

Fiche-action n° 6.1 : ASSEOIR UNE GOUVERNANCE PARTENARIALE	
ACTION 6.1.1 CREER ET ORGANISER DES COMITES DE PILOTAGE D'INSERTION ASSOCIANT LES PARTENAIRES, LES FINANCEURS ET LES PERSONNES CONCERNEES	
Contexte	
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir le cadre, la transversalité et la prise en considération de l'expertise de chacun - Obtenir des moyens et donner de la visibilité aux actions
Public(s) cible(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Agents des CMS, Partenaires, financeurs, personnes concernées
Modalités de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser une formation commune (type DSL ?)
Partenaires principaux	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaires du champ de l'insertion socio-pro - Partenaires du champ de la santé
Porteur/pilote de l'action	
Financements et ressources potentiels	
Territoire de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - A l'échelle des EPCI/agglo/bassin de vie des habitants pour permettre de fédérer les acteurs par l'interconnaissance et un langage commun
Calendrier de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Expérimentation immédiate à partir du collectif insertion
Facteurs de succès	<ul style="list-style-type: none"> - Créer les conditions de la participation de l'habitant (formation préalable pour que sa parole soit accueillie) - Décloisonner
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> - Instrumentalisation des ? - Non représentativité (participation équitable 1 parole=1voix)
Evaluation et suivi	

Fiche-action n° 6.1 : RENFORCER LES LIENS ENTRE LES ACTEURS DU SOCIAL ET DE L'ECONOMIE

Action 6.1.2 REPENSER L'ORGANISATION GENERALE POUR LA CREATION DE POLES INSERTION FAVORISANT UNE ORIENTATION RAPIDE ET EFFICIENTE EN S'APPUYANT SUR UNE EQUIPE DEDIEE

Contexte	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de temps à accorder aux bénéficiaires - Charge de travail par les travailleurs sociaux (polyvalence trop grande, etc.)
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Former et recruter plus de travailleurs sociaux - Plus de spécialisation
Public(s) cible(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Travailleurs sociaux ; les associations partenaires
Modalités de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Recruter / Former /Spécialiser - Créer de nouvelles structures - Prévoir un temps pour l'animation - Plus d'<u>écoute</u> pour ces travailleurs sociaux → partir de leurs difficultés/besoins pour revaloriser les professions
Partenaires principaux	<ul style="list-style-type: none"> - Département (service formation), CNFPT, Région, partenaires sociaux + état
Porteur/pilote de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Département, Région
Financements et ressources potentiels	<ul style="list-style-type: none"> - Pour mettre en œuvre les formations, le recrutement - Solliciter la participation de l'Etat
Territoire de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Département (en entier)
Calendrier de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - En continu
Facteurs de succès	<ul style="list-style-type: none"> - Les partenaires ; les travailleurs sociaux (sur la base de leur envie)
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> - Financement ; intérêt travailleurs sociaux
Evaluation et suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Que les travailleurs sociaux soient plus ouverts sur les conditions des bénéficiaires - Arrêter les jugements - Argent (financement) - Effectif/poste spécialisé (nombre) / diversification des spécialisations

Fiche-action n° 6.1 : RENFORCER LES LIENS ENTRE LES ACTEURS DU SOCIAL ET DE L'ECONOMIE

Action 6.1.3 REPENSER LES EQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES POUR Y INTEGRER DES PERSONNES ACCOMPAGNEES ET HARMONISER LES PRATIQUES

Contexte	<ul style="list-style-type: none"> - La notion de référent unique semble exclure d'autres partenaires de l'intervention dans le parcours de la personne - L'absence de sollicitation d'autres partenaires (ou mobilisation tardive) peuvent être préjudiciables à la réussite du parcours
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Sans remettre en cause le bien-fondé et la plus-value d'un référent unique, mobiliser dès le diagnostic un ensemble de partenaires qui concourent à la levée des freins ou à l'apport de ressources
Public(s) cible(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Publics en inclusion avec difficultés sociales
Modalités de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Capter les partenaires / parties prenantes - Désigner les référents mobilisables au sein de chaque partenaire - Etablir cartographie + fréquence (par bassin ? Par Zone ?) - <u>Co écrire</u> : convention + processus (critères, modalités d'orientation, cadre RGPD...) - S'engager sur des délais
Partenaires principaux	<ul style="list-style-type: none"> - CD 47 / Pôle emploi / CMS / PLIE / Missions locales / Cap emploi / CCAS / CMS / SIAE
Porteur/pilote de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Co contractants (arbitrage institutionnels, préfiguration France Travail)
Financements et ressources potentiels	<ul style="list-style-type: none"> - Postes administratifs sur chaque territoire : liste nouveaux entrants, logistique, convocation, suivi / statistiques, animation - Créer des pools / plateformes pour accélérer les diagnostics - SLP + CALPAE + FSE - Contribution en nature
Territoire de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - A déterminer : bassin d'emploi ou zone pertinence de chaque partenaire (ex : PLIE / Agglo)
Calendrier de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Septembre 2023 : test sur chaque territoire
Facteurs de succès	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement volontariste et contributif partenaires (ex : secrétariat tournant, hébergement dans des locaux, facilitation réciproque...)
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> - Processus qui ne double pas l'existant - Ne pas rallonger les délais de prise en charge des publics (risque majeur) - Appliquer droits / devoirs / engagements
Evaluation et suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Ambition de couverture de tous les territoires (équité traitement) - Ambition qualitative : prise en charge précoce et plurielle - Ambition quantitative : tous les nouveaux entrants RSA (changement d'échelle et REX des plateformes d'orientation)

Fiche-action n° 6.2 : RENFORCER LES LIENS ENTRE LES ACTEURS DU SOCIAL ET DE L'ECONOMIE

Action 6.2.1 RENFORCER LA TRANSVERSALITE ENTRE LA DGADS ET LA DATEE ET S'APPUYER SUR LES DEUX DIRECTIONS POUR COCONSTRUIRE DES PARCOURS INNOVANTS

Contexte	- Le CD47 porte une direction de l'économie compétence des EPCI (Loi Notre), en parallèle d'une compétence et d'une direction dédiée aux affaires sociales / RSA / insertion pro
Objectifs de l'action	- Décloisonner les pratiques, les prises de décision, les outils entre les services - Mutualité des actions - Optimiser les budgets
Public(s) cible(s)	- Elus des commissions+ agents territoriaux
Modalités de réalisation	- Prise de décision de mutualiser en CP - Rapprochement des directions, élaboration d'une stratégie commune autour d'actions centrées sur l'économie et le RSA
Partenaires principaux	- Un département qui travaille déjà dans cette dynamique
Porteur/pilote de l'action	- La présidence du CD47
Financements et ressources potentiels	- En fonction de l'avancée de la mutualisation, il s'agira de budgétiser (voire d'estimer l'économie de moyens réalisée)
Territoire de réalisation	- Le Département
Calendrier de mise en œuvre	- A l'ordre du jour de la prochaine CP
Facteurs de succès	- Un élu référent
Points de vigilance	- Représentations erronées de part et d'autre social / économie
Evaluation et suivi	- Nombre d'actions communes en vue de l'insertion des publics RSA - Proposer une offre de service adaptée aux besoins en recrutement des entreprises du Lot-et-Garonne - Taux de sortie du dispositif RSA

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE

État des lieux de l'insertion à l'échelle départementale
PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION (PDI)
PACTE TERRITORIAL D'INSERTION (PTI)
de LOT-ET-GARONNE
2023-2027



SOMMAIRE

ÉTAT DES LIEUX DU PDI / PTI DE LOT-ET-GARONNE	58
CONTEXTE DE L'ÉTAT DES LIEUX	58
SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DU LOT-ET-GARONNE.....	59
DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE DU TERRITOIRE	67
LA SITUATION DES BENEFICIAIRES DU RSA	67
L'OFFRE D'INSERTION TERRITORIALISEE.....	72
LE PILOTAGE DE LA POLITIQUE D'INSERTION.....	74
FOCUS SUR LES QUATRE AXES DU PDI/PTI 2022-2023	76
SYNTHESE DE L'ETAT DES LIEUX.....	81
SUITES À DONNER	81

ÉTAT DES LIEUX DU PDI / PTI DE LOT-ET-GARONNE

CONTEXTE DE L'ÉTAT DES LIEUX

Le Département de Lot-et-Garonne s'est doté de plusieurs programmes départementaux d'insertion (PDI), depuis la Loi du 1^{er} décembre généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, dont les deux derniers concernent les périodes 2015/2019 puis, de manière biennale, la période 2022-2023. Cette programmation départementale de l'insertion a été complétée, depuis 2019, par une contractualisation avec l'Etat dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et pour l'accès à l'emploi dont la majorité des actions portent sur l'insertion sociale et professionnelle des allocataires du RSA.

Le Programme Départemental d'Insertion (PDI) définit la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins et l'offre locale d'insertion, et planifie les actions correspondantes. Pour que ces actions soient mises en œuvre en cohérence avec l'ensemble des acteurs qui interviennent à ses côtés auprès des publics en difficultés, le département élabore avec eux un Pacte Territorial d'Insertion (PTI), qui définit notamment les modalités de coordination des actions entreprises par les parties pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des BRSA.

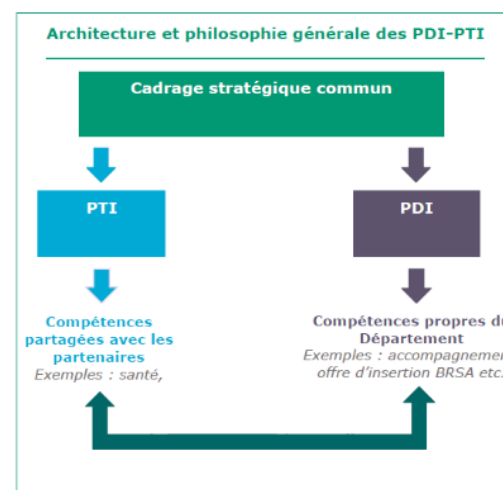
Le Programme Départemental d'Insertion (PDI) et le Pacte Territorial d'Insertion (PTI) constituent donc les cadres de référence permettant au Département de fixer, en tant que chef de file, sa politique d'insertion.

- Le Pacte Territorial d'Insertion (PTI) est la formalisation du partenariat local inscrit dans un cadre législatif prescrit sur le plan

national, qui détermine les orientations politiques et stratégiques relatives à la politique d'insertion et au retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées.

- Le Programme Départemental d'Insertion (PDI) formalise les actions propres au Département pour répondre aux orientations du PTI. Le Département y associe l'ensemble des acteurs dont la coopération est indispensable pour la mise en œuvre de son prochain PDI.

L'architecture et la philosophie générale des PDI-PTI a été posée ainsi, dès 2016 :



La mission actuelle consiste donc à réaliser un état des lieux de l'insertion à l'échelle départementale, sur la base des réalisations soutenues par les PDI/PTI 2016-2020, afin de poser les bases d'une large concertation à visée prospective qui mènera, au second semestre 2022, à l'écriture des nouveaux PDI et PTI 2023-2027.

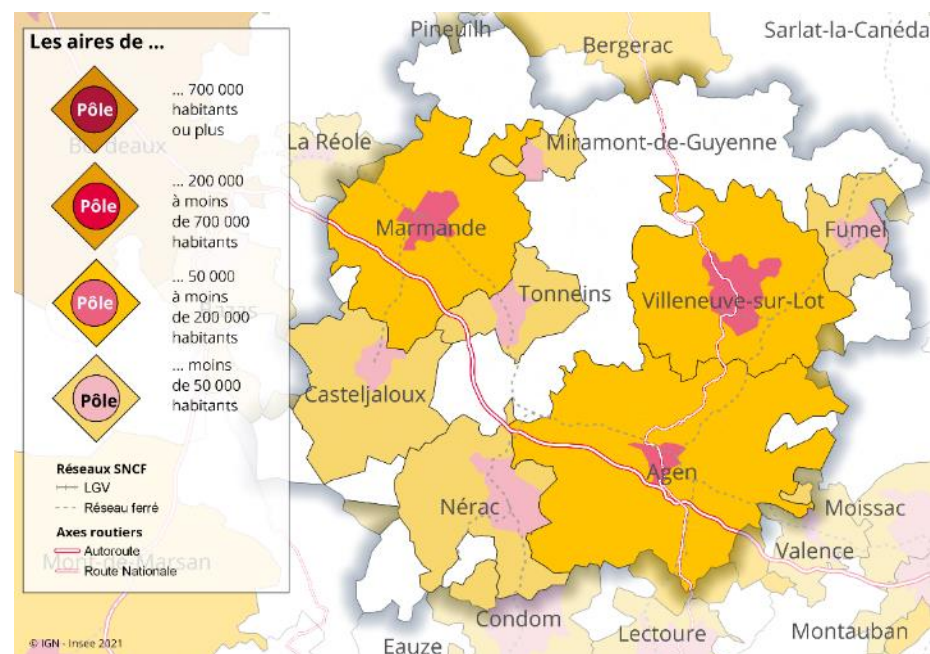
SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DU LOT-ET-GARONNE

UN TIERS DES LOT-ET-GARONNAIS RESIDENT DANS L'AIRE D'AGEN ET 14 % HORS DE L'ATTRACTION DES VILLES

Le Lot-et-Garonne est le **plus petit département de la région**, soit 6 % du territoire de la Nouvelle-Aquitaine. **Un habitant sur sept vit dans une commune hors de l'influence d'une ville**. Ce chiffre, légèrement supérieur à la moyenne régionale, traduit le **caractère rural** du Lot-et-Garonne. Néanmoins, la **majorité de la population vit dans les aires d'attraction des villes** (Figure 1), même si les Lot-et-Garonnais habitent moins fréquemment dans ces aires que les Néo-Aquitains. Le reste de la population se répartit dans **cinq aires plus petites**, dont trois anciennes cités industrielles (Tonneins, Fumel et Miramont-de-Guyenne).

DES TAUX DE RESIDENCES PRINCIPALES ET DE LOGEMENTS VACANTS RELATIVEMENT ELEVES

Troisième département le moins peuplé de Nouvelle-Aquitaine après la Corrèze et la Creuse, sa **croissance démographique** entre 2008 et 2018 est **plus faible que dans la région** (+ 0,2 % par an, contre + 0,5 %). Les nouveaux arrivants sur le territoire (+ 0,3 %) compensent encore la perte de population occasionnée par le surcroît de décès sur les naissances (- 0,1 %).



SOURCE : INSEE, ZONAGE EN AIRES D'ATTRACTION DES VILLES 2020, RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018

Les 186 500 **logements** du Lot-et-Garonne sont, pour 82 % d'entre eux, occupés à titre de résidence principale, une **proportion supérieure de 2 points à celle de la région**. Les **résidences secondaires ne constituent que 6 % des logements**, soit 2 à 3 fois moins que dans les départements voisins de la Dordogne, du Lot et des Landes, plus touristiques.

Figure 1. Aires d'attraction des villes du Lot-et-Garonne

UN DEPARTEMENT AGRICOLE TOURNE VERS LA CULTURE ET LE MARAICHAGE

Avec **6,4 % des emplois agricoles**, soit 2 points de plus qu’au niveau régional, le Lot-et-Garonne bénéficie d’une **multiplicité de sols, propice à une agriculture diversifiée**. Si la plupart des terres sont consacrées aux **cultures céréalières** (avec une spécialisation dans le blé et le maïs) et **oléagineuses** (tournesol), la surface dédiée aux **cultures permanentes**, hors vigne, est la plus importante de la région. Ainsi, les **fruits et légumes** génèrent la moitié de la valeur de la production agricole (avec 3 300 salariés, la filière fruits et légumes regroupe un tiers des salariés de la filière régionale). Le Lot-et-Garonne fait d’ailleurs partie des quatre premiers départements français en valeur de production.

Certaines productions sont emblématiques du territoire. En Nouvelle-Aquitaine, 88 % de la production de prunes d’ente, dont la forme séchée est communément appelée « **pruneaux d’Agen** », provient principalement de la vallée du Lot autour de Villeneuve. La culture de la **tomate de Marmande** (devenue une marque en 2020) en bord de Garonne représente 60 % de la production régionale.

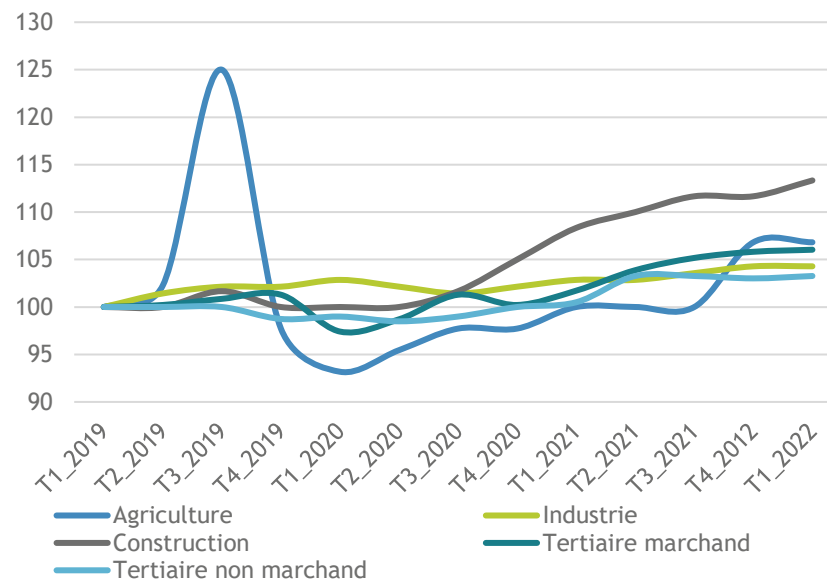
Après une baisse marquée en 2019, **l’emploi dans l’agriculture croit plus rapidement que dans les autres secteurs** entre 2020 et 2022 (Figure 2). L’emploi dans le secteur de la construction augmente fortement dès mi-2020.

Comme en Nouvelle-Aquitaine, le secteur de **l’industrie** occupe 12 % des emplois en Lot-et-Garonne, soit 15 000 emplois. Les **industries agroalimentaires**, qui valorisent et transforment en grande partie les produits de l’agriculture locale, sont les plus employeuses.

Le **secteur tertiaire** emploie 75 % des actifs soit 2 points de moins que la moyenne régionale.

Depuis début 2021, **l’emploi salarié augmente plus rapidement dans le Lot-et-Garonne qu’au plan régional** (Figure 3).

Figure 2. Evolution de l’emploi salarié par secteur dans le Lot-et-Garonne entre 2019 et 2022 (Base 100 : 1er trimestre 2019)

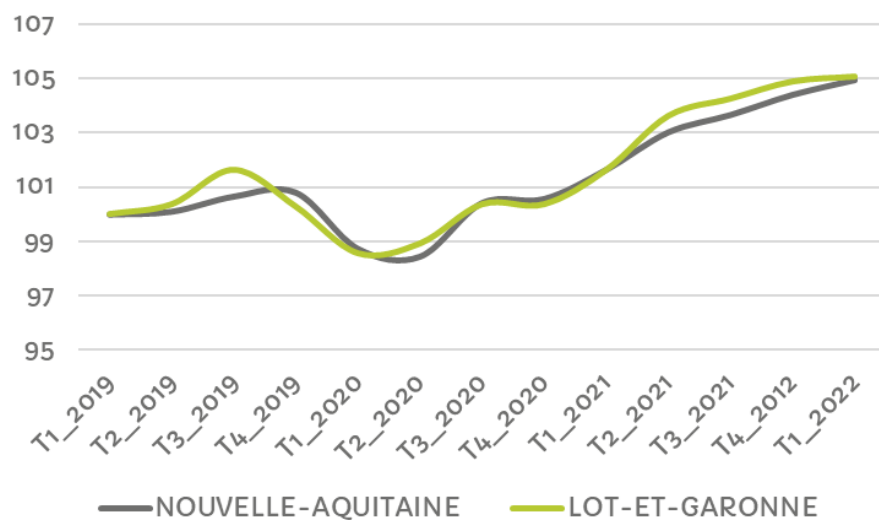


SOURCE : INSEE - TRAITEMENT : COOPESIA

Guide de lecture : Pour 100 emplois salariés comptés dans le Lot-et-Garonne au 1^{er} trimestre 2019, le secteur de la construction en compte 13 de plus 3 ans plus tard, et le secteur de l’agriculture 7 de plus.

D’après l’enquête Besoins en Main d’œuvre 2022 de Pôle emploi, les employeurs envisagent plus de 21 800 projets de recrutement pour 2022 dans le département, dont plus de 6 000 concernent les métiers **d’agriculteurs, de viticulteurs et d’arboriculteurs salariés**, tous liés à une activité saisonnière. **L’industrie agroalimentaire et l’agriculture représentent ainsi 41% des intentions d’embauche**, contre 19% seulement en région. Dans le secteur de la **construction**, seuls 4.7% sont liés à une activité saisonnière.

Figure 3. Evolution de l’emploi salarié en Nouvelle-Aquitaine et dans le Lot-et-Garonne entre 2019 et 2022 (Base 100 : 1er trimestre 2019)



SOURCE : INSEE - TRAITEMENT : COOPESIA

Guide de lecture : Pour 100 emplois salariés comptés dans le Lot-et-Garonne au 1^{er} trimestre 2019, le département comme la région en comptent 5 de plus 3 ans plus tard.

A noter néanmoins que le nombre d'offres d'emploi collectées en un an par Pôle emploi (juillet 2021 - juin 2022) a baissé de 31% dans l'agriculture, contre une hausse de 19% au plan régional. Dans le secteur de l'industrie, la hausse annuelle est également moins marquée, avec +19%, contre +48% en Nouvelle-Aquitaine.

UN DES NIVEAUX DE VIE LES PLUS FAIBLES DE LA REGION : PRES DE DEUX PERSONNES SUR DIX SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ

Avec moins de 19 930 euros par an et par unité de consommation, la moitié de la population lot-et-garonnaise dispose d'un revenu inférieur de 1 360

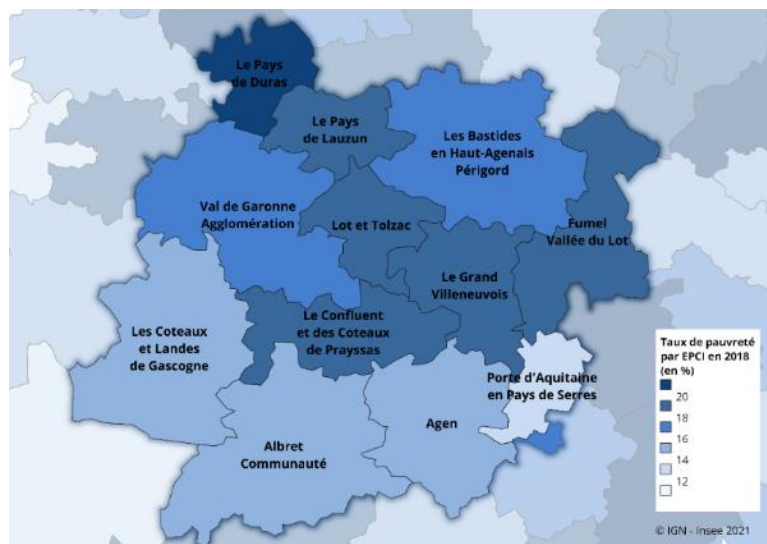
euros au revenu médian régional, et de 2 500 euros par rapport au revenu girondin voisin : c'est le plus faible de la région derrière celui de la Creuse.

Ce revenu est constitué pour 35 % de pensions, retraites et rentes, légèrement plus qu'en moyenne régionale (+ 2 points). La part des revenus d'activité est inférieure de 4 points à la moyenne régionale ; celle des prestations sociales y est la plus élevée de la région. Ainsi, le taux de pauvreté est le deuxième plus élevé de Nouvelle-Aquitaine : 17 % des habitants du département sont exposés à la pauvreté monétaire, avec un risque qui reste important pour toutes les classes d'âge.

Au nord-ouest, dans le Pays de Duras, jusqu'à 21,5 % de la population vit sous le seuil de pauvreté (Figure 4) : à l'image du Pays Foyen voisin situé en Gironde, la population âgée y est importante, et les emplois, plus souvent non-salariés et orientés vers l'agriculture, y sont peu rémunérateurs. Le taux de pauvreté est globalement plus élevé dans la moitié nord du département, notamment dans les intercommunalités Lot et Tolzac et du Grand Villeneuvois, autour de 19 %. Au sud du département, la pauvreté, bien que moins fréquente, reste supérieure à la moyenne de Nouvelle-Aquitaine ; seule la Communauté de communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres, au sud-est se maintient au même niveau que la région.

Sept quartiers prioritaires de la politique de la ville sont localisés dans le département, dont trois dans l'intercommunalité d'Agen, et deux dans celle de Villeneuve-sur-Lot.

Figure 4. Taux de pauvreté par EPCI en Lot-et-Garonne

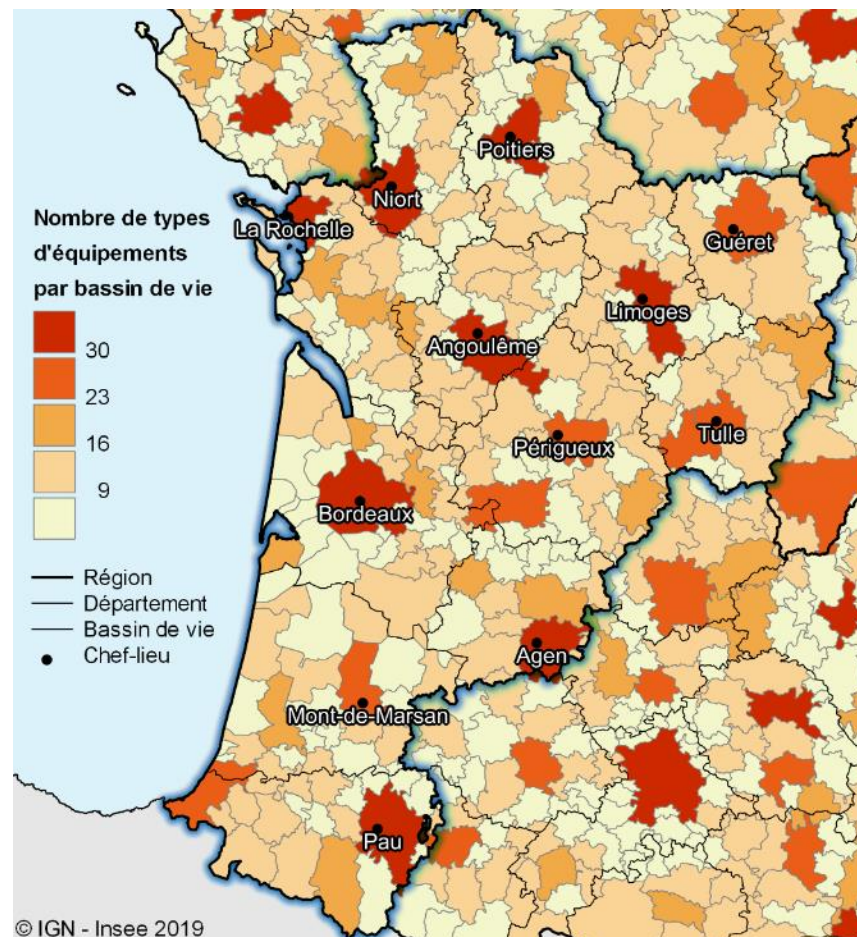


SOURCE : INSEE, FICHER LOCALISE SOCIAL ET FISCAL (FILOSOFI)

LES TEMPS D'ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS ET SERVICES DE PROXIMITÉ S'ALLONGENT POUR UNE PARTIE DES HABITANTS

En moyenne, la population néo-aquitaine accède aux services aux publics en 7,6 minutes contre 6,7 minutes en France métropolitaine. Compte tenu du caractère rural du département, les temps d'accès aux équipements et services de proximité s'allongent pour une partie des habitants : 9 % des Lot-et-Garonnais mettent plus de 7 minutes à rejoindre ces services, contre 5 % des Français métropolitains. Des disparités notables existent, entre les plus grandes intercommunalités, où l'accès aux équipements est au niveau de la moyenne nationale, et le reste du territoire. Deux à trois habitants sur dix résident à plus de 7 minutes des services de proximité dans le Pays de Duras, les Bastides en Haut-Agenais Périgord, les Coteaux et Landes de Gascogne ou la Porte d'Aquitaine en Pays de Serres.

Figure 5. Les bassins structurés autour des chefs-lieux de département sont les mieux pourvus en services aux publics

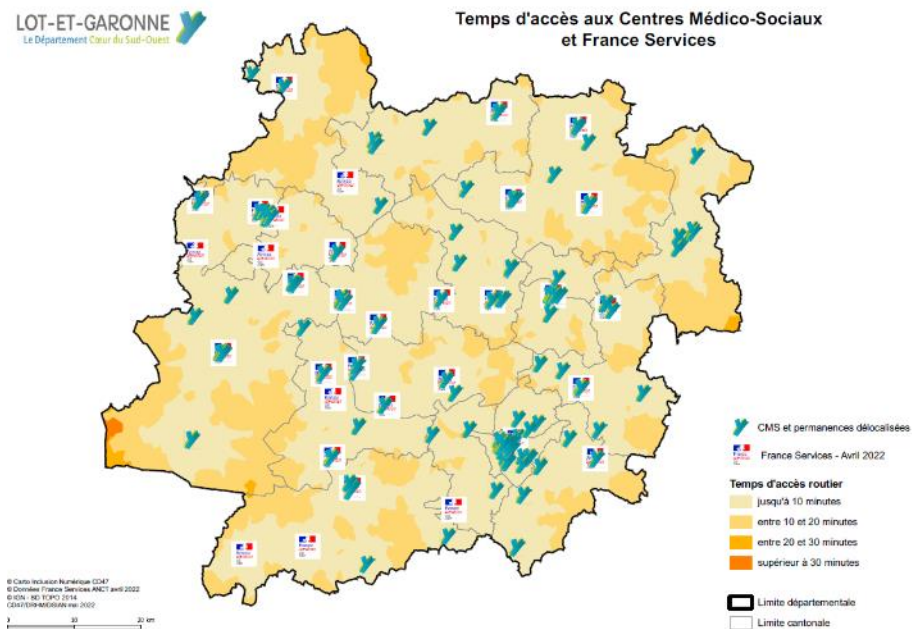


SOURCE : INSEE

Tableau 1. Temps moyen d'accès aux services aux publics par bassin de vie de Nouvelle-Aquitaine en 2018 (en min)

Ajen	7,3
------	-----

Aiguillon	7,9
Casteljaloux	11,1
Castillonnès	13,8
Duras	11,5
Fumel	11,0
Marmande	6,4
Miramont-de-Guyenne	10,6
Monflanquin	11,9
Nérac	9,7
Tonneins	7,7
Villeneuve-sur-Lot	8,2
Villereal	15,0



SOURCE : CONSEIL DEPARTEMENTAL 47

FIGURE 6. TEMPS D'ACCES AUX CENTRES MEDICO-SOCIAUX ET FRANCE SERVICES

UNE INSERTION PROFESSIONNELLE PLUS FRAGILE QU'AILLEURS POUR LES JEUNES

En 2017, 886 500 jeunes (16 à 29 ans) vivent en Nouvelle-Aquitaine. La majorité d'entre eux sont actifs : 42 % sont en emploi et 13 % se déclarent au chômage. En complément, 45 % sont inactifs, essentiellement en étude. **L'insertion professionnelle y est plus fragile que dans les autres régions de la façade atlantique. Les contrats proposés y sont plus courts et plus précaires et les postes de cadres plus rares.**

Avec 19 % de jeunes inoccupés, c'est-à-dire ni en emploi ni en formation, la région se situe dans la moyenne nationale. Parmi eux, huit sur dix ont un diplôme inférieur ou égal au baccalauréat. Le diplôme facilite l'insertion professionnelle. Ainsi, quand ils ne sont plus en formation, deux non-diplômés sur trois sont inactifs. Les diplômés du supérieur sont aussi moins nombreux, en lien avec des offres moindres de postes de cadres.

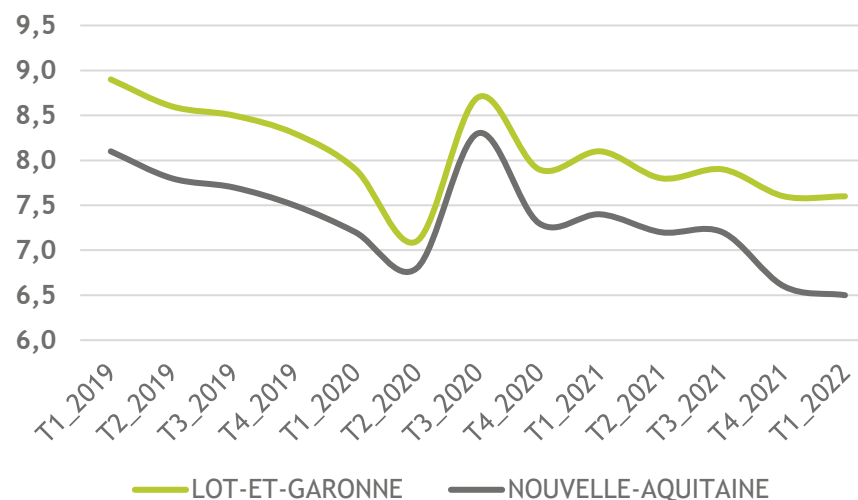
En Nouvelle-Aquitaine, les jeunes s'insèrent plus tôt sur le marché du travail. D'ailleurs, les contrats d'apprentissage ne cessent d'augmenter depuis 2017.

La Charente, la Charente-Maritime, la Dordogne et le **Lot-et-Garonne** forment un groupe de départements **relativement jeunes**, caractérisés par une **proportion élevée de jeunes inoccupés** (22 % en Lot-et-Garonne), en lien avec une part élevée de non-diplômés (20,7 % en Lot-et-Garonne) et a contrario un faible taux de diplômés du supérieur. En effet, excepté en Charente-Maritime où l'offre de formation est importante (47 % de jeunes en formation), **les jeunes peinent à y poursuivre leurs études**. La structure du tissu économique n'offre pas suffisamment d'opportunités. En outre, l'emploi cumule des fragilités, avec davantage de contrats courts et peu d'emplois de cadres (3 % en Lot-et-Garonne). L'apprentissage, passerelle vers l'emploi et l'insertion, est néanmoins très présent.

UN TAUX DE CHOMAGE ELEVE ET MOINS PROMPT A DIMINUER AU REGARD DE L'EVOLUTION REGIONALE

Le département se caractérise par un **taux de chômage supérieur de plus d'un point à celui du niveau régional** (Figure 7), soit 7,6%, contre 6,5% en Nouvelle-Aquitaine. Par ailleurs, il diminue moins vite qu'au plan régional.

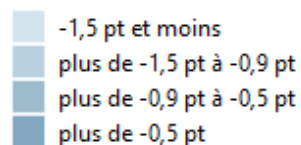
Figure 7. Taux de chômage dans le Lot-et-Garonne entre 2019 et 2022

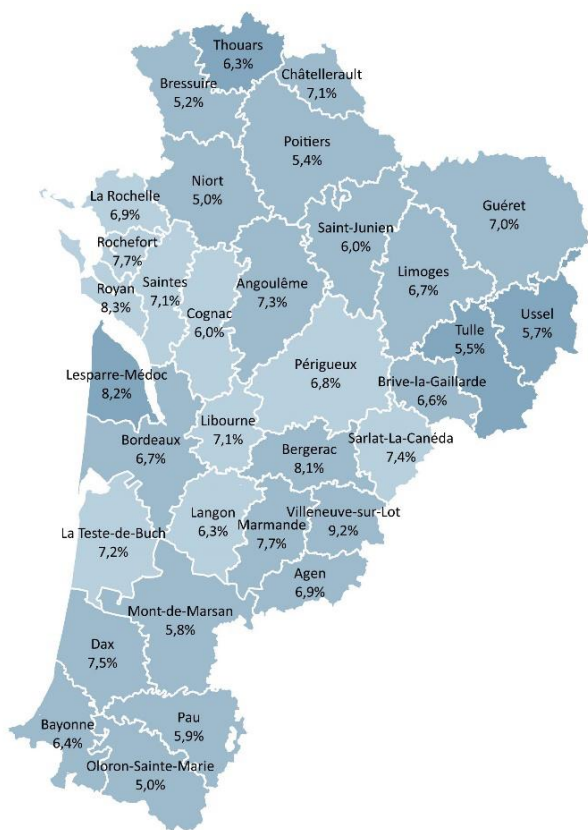


SOURCE : INSEE - TRAITEMENT COOPESIA

Figure 8. Taux de chômage dans le Lot-et-Garonne par zone d'emploi au 4^{ème} trimestre 2021

Evolutions / avant crise (4T2019)





SOURCE : INSEE - TRAITEMENT POLE EMPLOI, DONNEES CVS

Le Lot-et-Garonne recense 27 800 demandeurs d'emploi inscrits en catégories ABC à Pôle emploi fin mars 2022, soit 8,3% de moins qu'en mars 2021. Le Lot-et-Garonne se place :

- Au 1^{er} rang des 12 départements de la région pour sa part de demandeurs d'emploi **pas ou peu qualifiés**,
- Au 3^{ème} rang pour sa part de demandeurs d'emploi de **longue durée**,
- Au 4^{ème} rang pour sa part de demandeurs d'emploi **indemnisés**.

A noter que la **population sans diplôme ou d'un niveau infra-bac** dans le Lot-et-Garonne atteint 60,4%, contre 54,6% au niveau régional.

Les **bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle emploi** sont 23,6% de moins qu'un an plus tôt, contre 18,4% au plan régional.

Fin mars 2022, près de 41% des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi ont déclaré au moins un frein périphérique à l'emploi dans le Lot-et-Garonne. Les **moyens de transport** sont cités pour 12,6% d'entre eux, contre seulement 8,5% au plan régional, après **l'exclusion numérique** (18,9%), suivent **l'état de santé** (11,7%) et les **difficultés financières** (8,1%).

APRES UNE ENVOLEE EN 2020, LE RECOURS AU RSA RETROUVE SON NIVEAU D'AVANT-CRISE

En 2020, sous l'effet de la pandémie, le nombre de bénéficiaires qui perçoivent le Revenu de solidarité active (RSA) en Nouvelle-Aquitaine est en forte hausse. Les mesures gouvernementales de soutien aux ménages fragiles freinent les sorties du dispositif alors que la situation difficile du marché de l'emploi, soumis aux contraintes sanitaires, entraîne davantage d'entrées de bénéficiaires. Les territoires néo-aquitains sont tous impactés, mais en particulier ceux orientés vers le tourisme et les territoires les plus ruraux, dans l'est. Avec la reprise de l'activité économique, le nombre de bénéficiaires du RSA chute rapidement dès la fin de l'année. **Cette diminution se poursuit en 2021, et le nombre d'allocataires revient en juin à son niveau d'avant-crise**. Toutefois, parmi ceux déjà présents avant la crise, **la part des plus dépendants aux prestations sociales s'est fortement accrue en un an et demi**.

Dans le Lot-et-Garonne, la part des allocataires des minimas sociaux percevant l'AAH, l'ASS ou le RSA a augmenté de 0,6 points (contre seulement +0.3 point au plan régional) passant de 9,4% en 2017 à 10% en 2020, hausse principalement portée par le nombre accru de bénéficiaires du RSA.

DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

FORCES	FAIBLESSES
<p>POPULATION</p> <ul style="list-style-type: none"> Les nouveaux arrivants sur le territoire compensent encore la perte de population occasionnée par le surcroît de décès sur les naissances <p>EMPLOI</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Lot-et-Garonne bénéficie d'une multiplicité de sols propice à une agriculture diversifiée et de nombreux emplois en lien La surface dédiée aux cultures permanentes est la plus importante de la région Les fruits et légumes génèrent la moitié de la valeur de la production agricole <p>LOGEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> Les taux de résidences principales et de logements vacants sont relativement élevés 	<p>POPULATION</p> <ul style="list-style-type: none"> Le département est un territoire à caractère rural Sa croissance démographique entre 2008 et 2018 est plus faible que dans la région Une population moins diplômée qu'en région <p>EMPLOI</p> <ul style="list-style-type: none"> L'insertion professionnelle y est plus fragile que dans les autres régions de la façade atlantique. Les contrats proposés y sont plus courts et plus précaires, et le Lot-et-Garonne se caractérise par une proportion élevée de jeunes inoccupés <p>DEMANDE D'EMPLOI</p> <ul style="list-style-type: none"> Un taux de chômage plus élevé et moins prompt à baisser qu'au plan régional La part la plus élevée de la région de demandeurs d'emploi pas ou peu qualifiés L'une des parts les plus élevées de demandeurs d'emploi de longue durée La part des allocataires des minimas sociaux percevant le RSA a fortement augmenté
OPPORTUNITES	MENACES
<p>POPULATION</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Lot-et-Garonne est le plus petit département de la région La majorité de la population vit dans les aires d'attraction des villes <p>EMPLOI</p> <ul style="list-style-type: none"> Certaines productions sont emblématiques du territoire, comme la production de prunes d'ente et la culture de tomates de Marmande L'emploi dans les secteurs de l'agriculture et de la construction augmente fortement depuis 2020 L'industrie agroalimentaire et l'agriculture représentent une part très importante des intentions d'embauche, et ce de manière beaucoup plus marquée qu'en région <p>DEMANDE D'EMPLOI</p> <ul style="list-style-type: none"> Une forte baisse annuelle du nombre de demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA 	<p>POPULATION</p> <ul style="list-style-type: none"> Un des niveaux de vie les plus faibles de la région <p>ACCES AUX SERVICES</p> <ul style="list-style-type: none"> Compte tenu du caractère rural du département, les temps d'accès aux équipements et services de proximité s'allongent pour une partie des habitants Les moyens de transports sont déclarés comme un frein périphérique très fort par les demandeurs d'emploi du Lot-et-Garonne <p>EMPLOI</p> <ul style="list-style-type: none"> Le nombre d'offres d'emploi a fortement baissé dans le secteur de l'agriculture, et la hausse dans le secteur de l'industrie est faible comparée au plan régional Une proportion élevée de jeunes inoccupés

LA SITUATION DES BENEFICIAIRES DU RSA

LES BENEFICIAIRES DU RSA RESTENT INSCRITS DE PLUS EN PLUS LONGTEMPS

D'après les résultats de l'enquête annuelle sur l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, le nombre de personnes soumises aux droits et aux devoirs s'élève à 10 700 pour le département du Lot-et-Garonne, soit **6% de moins qu'un an plus tôt, et autant qu'en 2018.**

A noter que cette **baisse est particulièrement marquée pour les jeunes de moins de 30 ans (Figure 9) : -10% en un an, et -16% en 3 ans (Figure 7).**

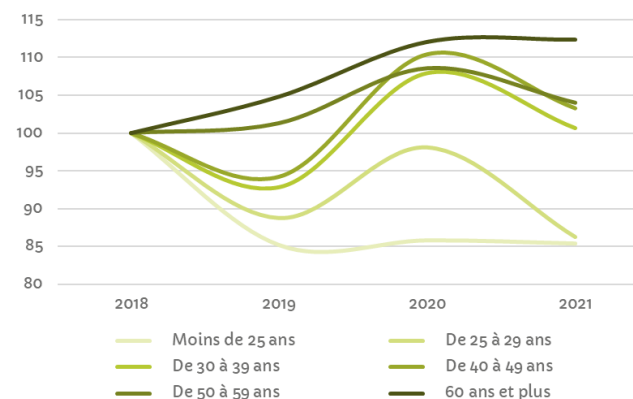
Néanmoins, **les bénéficiaires du RSA restent inscrits de plus en plus longtemps (Figure 10):** alors qu'ils étaient 63% à être inscrits depuis plus de 2 ans en 2018, ils sont 68% en 2021 (Figure 8). En 2021, **4 sur 10 bénéficiaire du RSA depuis plus de 5 ans, soit 2 points de plus que trois ans auparavant.**

Guides de lecture des graphiques ci-contre :

Pour 100 personnes soumises aux droits et aux devoirs dans le Lot-et-Garonne en 2018, le département compte 3 ans plus tard 12 personnes supplémentaires de 60 ans et plus, et 15 personnes de moins de 25 ans en moins.

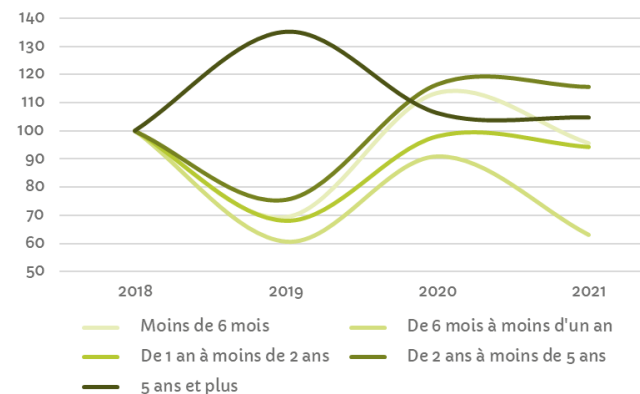
Pour 100 personnes soumises aux droits et aux devoirs dans le Lot-et-Garonne en 2018, le département compte 3 ans plus tard 16 personnes supplémentaires inscrites depuis 2 à 5 ans.

Figure 9. Evolution du nombre de personnes soumises aux droits et aux devoirs au 31/12 de chaque année dans le Lot-et-Garonne, par âge. Base 100 : 2018



SOURCE : CONSEIL DEPARTEMENT 47, ENQUETES OARSA 2018 A 2021

Figure 10. Evolution du nombre de personnes soumises aux droits et aux devoirs au 31/12 de chaque année dans le Lot-et-Garonne, par ancienneté dans le RSA. Base 100 : 2018



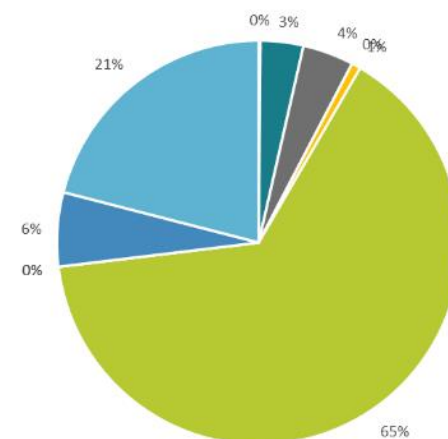
SOURCE : CONSEIL DEPARTEMENT 47, ENQUETES OARSA 2018 A 2021

ENTRE 2018 ET 2021, LE NOMBRE DE PERSONNES SOUMISES AUX DROITS ET DEVOIR QUI ONT ETE ORIENTEES A FORTEMENT AUGMENTE

Les personnes soumises aux droits et aux devoirs sont plus souvent orientées : 73% le sont en 2021, soit 11 points de plus qu'en 2018. Parmi elles, 35% sont orientées vers Pôle emploi, et 65% vers un autre organisme, cette proportion restant stable sur les quatre années observées (Figure 11).

Parmi ces 65%, 8% sont orientées vers un organisme du SPE, et 65% vers le Conseil Départemental, soit près de 3 300 personnes. Entre 2018 et 2021, de plus en plus de personnes sont orientées vers d'autres organismes hors SPE, et différent du CD, de la CAF, de la MSA ou encore du CCAS. Ce sont plus de 1 000 personnes concernées, et leur part a augmenté de 5 points en trois ans, passant de 17% à 21% en 2021.

Plus de 2 100 personnes ont un Contrat d'Engagement Réciproque valide et sont orientées vers un autre organisme que Pôle emploi, soit 57% de plus qu'en 2018. Cette hausse est beaucoup plus marquée que pour l'ensemble des personnes orientées vers un autre organisme que Pôle emploi (+16%).



- Mission locale
- Structure d'appui à la création et au développement d'entreprise
- Autre organisme de placement professionnel ou de formation professionnelle
- Caisse d'allocations familiales (Caf)
- Centre communal/intercommunal d'action sociale (CCAS/CIAS)
- Maison de l'emploi (MDE), Maison de l'emploi et de la formation (MDEF), Plan local pluriannuel pour l'insertion et l'emploi (PLIE), Cap Emploi
- Structure d'insertion par l'activité économique (IAE)
- Service du Conseil départemental/territorial
- Mutualité sociale agricole (Msa)
- Autre organisme

Figure 11. Personnes soumises aux droits et devoirs au 31/12 de l'année et orientées vers un organisme autre que Pôle emploi à cette même date

SOURCE : CONSEIL DEPARTEMENT 47, ENQUETES OARSA 2018 A 2021

Préambule important : L'enquête OARSA analysée ici sur 3 années est marquée par un changement de catégorie de certaines actions : en 2018, 473 personnes soumises aux droits et devoirs et orientées vers un organisme

autre que Pôle emploi au 31/12 de l'année ayant un CER en cours de validité à cette même date ont bénéficié d'au moins une action non classée, contre 8 en 2021. Certaines hausses importantes sont ainsi liées à cette réaffectation de catégorie, et non pas à un volume moindre d'actions en faveur des personnes concernées en 2018.

Parmi les personnes ayant un CER valide (Figure 12):

- La **majorité** (près de 3 sur 10) a bénéficié d'au moins une action visant **l'accès aux droits ou l'aide dans les démarches administratives** (+216% en 3 ans, soit +404 personnes),
- presque autant d'au moins une action visant à **s'inscrire dans un parcours de recherche d'emploi** (+573 personnes en 3 ans),
- et d'au moins une action visant **l'accès aux soins** (-14% en 3 ans, soit -91 personnes).

Si dans les deux premiers cas ces nombres ont fortement augmenté entre 2018 et 2021, le nombre de personnes ayant bénéficié d'une action visant l'accès aux soins a chuté (-14%) (Figure 10).

Suivent les personnes ayant bénéficié d'au moins une action visant :

- **l'accès à un logement, au relogement ou à l'amélioration de l'habitat**, qui a fortement augmenté en 3 ans (+46% en 3 ans, soit +129 personnes),
- **la famille et la parentalité** (soutien familial, garde d'enfant, etc.) (+8% en 3 ans, soit +26 personnes),
- **la mobilité** (permis de conduire, acquisition / location de véhicule, frais de transport, etc.) (+60% en 3 ans, soit +119 personnes).

En 3 ans, le nombre de personnes ayant bénéficié d'au moins une action visant :

Figure 12. Personnes soumises aux droits et devoirs et orientées vers un organisme autre que Pôle emploi au 31/12 de l'année ayant un CER en cours de validité à cette même date contenant 4-6-15-17 ...

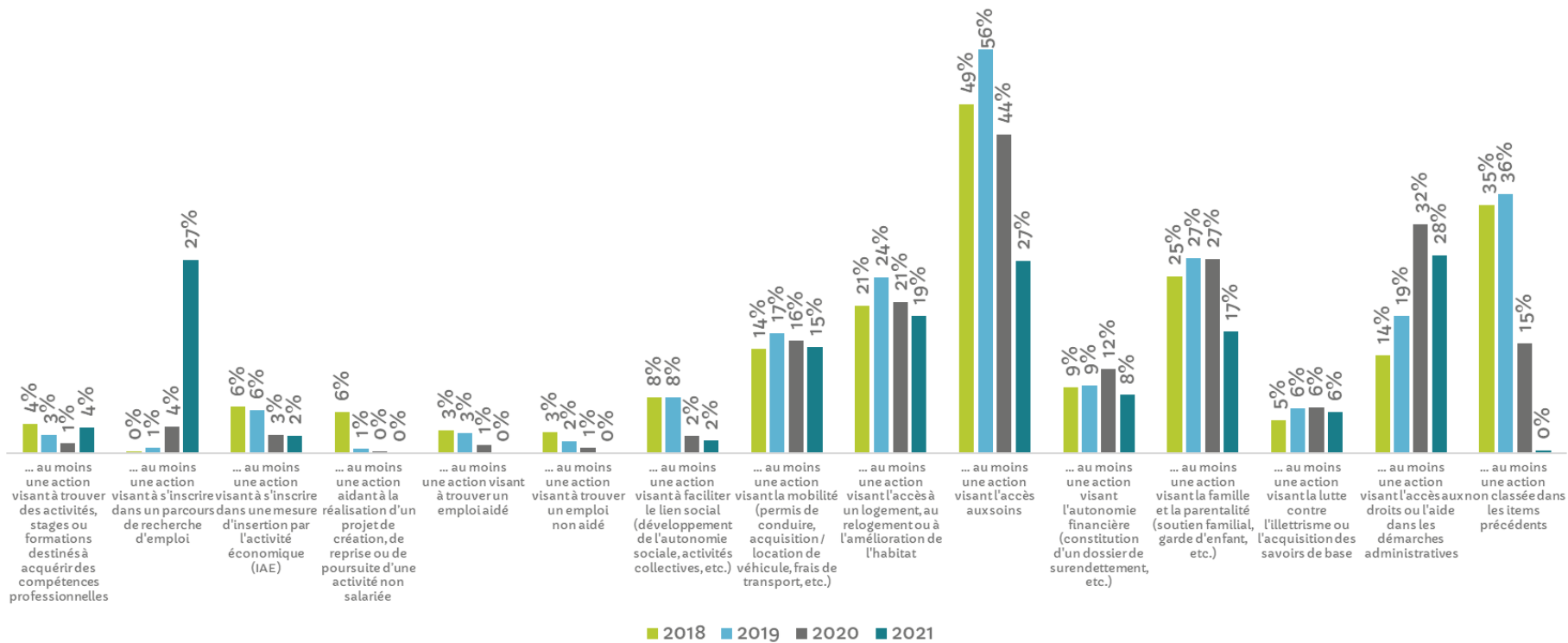
- **l'autonomie financière** (constitution d'un dossier de surendettement, etc.) a augmenté de 38% (+48 personnes),
- **la lutte contre l'illettrisme ou l'acquisition des savoirs de base** a augmenté de 98% (+61 personnes),
- **à trouver des activités, stages ou formations destinés à acquérir des compétences professionnelles** a augmenté de 36% (+20 personnes).

A l'inverse, le nombre de personnes ayant bénéficié d'au moins une action :

- visant à **faciliter le lien social** (développement de l'autonomie sociale, activités collectives, etc.) a diminué de 65% (-70 personnes),
- visant à **s'inscrire dans une mesure d'insertion par l'activité économique (IAE)** a diminué de 41% (-36 personnes),
- **aidant à la réalisation d'un projet de création, de reprise ou de poursuite d'une activité non salariée** a diminué de 99% (-78 personnes).

ENTRE 2017 ET 2021, LE NOMBRE DE PERSONNES AVEC UNE PROBLÉMATIQUE DE SANTÉ ORIENTÉES A FORTEMENT AUGMENTÉ

En quatre ans, le nombre d'orientations a augmenté de 67%, et plus particulièrement de 103% pour les personnes présentant **une problématique de santé**.



SOURCE : CONSEIL DEPARTEMENT 47, ENQUETES OARSA 2018 A 2021

L'OFFRE D'INSERTION TERRITORIALISEE

Au cœur du PDI, repensé en 2022 pour les deux années 2022-2023, **cinq axes thématiques ont été définis**. Ils soutiennent les actions visant à répondre aux besoins des bénéficiaires du RSA du territoire, en cohérence avec les partenaires du PTI.

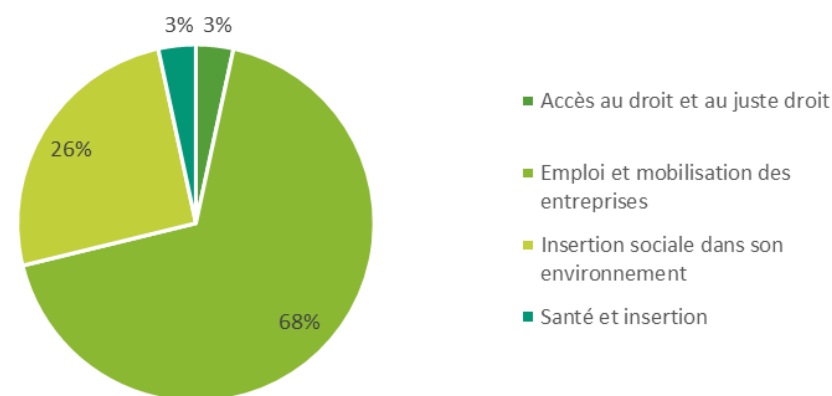
Ces quatre axes thématiques se déclinent en volets d'intervention synthétisés dans le tableau suivant, à partir des données de l'offre d'insertion territoriale de 2022 :

Il est donc possible de comparer le nombre d'actions programmées, en 2022, par thématique :

Axes et volets d'intervention du PDI
Accès au droit et au juste droit
Espace numérique
Information juridique
Emploi et mobilisation des entreprises
Accompagnement à la création d'entreprise
Accompagnement de droit commun dans le cadre du PPAE
Accompagnement des Travailleurs indépendants
Accompagnement personnalisé
Accompagnement social individualisé départemental (ASID)
Aide à la garde d'enfants
Financement des projets individuels de formation
Plan Local d'Insertion par l'Emploi (PLIE)
Plateforme de savoirs de base
Soutien aux ACI
Soutien aux associations intermédiaires
Soutien aux Entreprises d'Insertion
Soutien aux structures de l'IAE
Insertion sociale dans son environnement
Accompagnement social
Aides à la mobilité
Appui à l'accompagnement social
Ateliers d'insertion sociale
Ateliers d'insertion sociale
Espace d'insertion
Logement
Santé et insertion
Accompagnement psychologique
Bilan de santé

Dans le but de préparer le travail d'animation des groupes thématiques, prévu au second semestre 2022, nous avons fait le choix de travailler autour de **quatre axes** (l'axe 4 « L'emploi d'abord » et l'axe 5 « Entreprises et insertion » ayant ici été fusionnés sous l'appellation « Emploi et mobilisation des entreprises »).

Figure 12. Nombre d'actions soutenues par thématique



Il ressort de ce graphique, un **déséquilibre dans la répartition des actions**, entre les quatre axes thématiques, avec la prédominance de l'axe « emploi et mobilisation des entreprises ».

Ceci s'explique notamment par la fusion des deux axes 4 et 5, mais aussi par le souhait du conseil départemental de s'appuyer sur le PDI pour déployer une **véritable stratégie de retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA**.

Enfin, il faut aussi reconnaître l’articulation des actions en matière d’insertion sociale, avec l’offre existante sur le territoire non soutenue par le PDI car **inscrite dans d’autres programmes** (tels que le PDLHPD - programmation au titre du logement engagée en 2017, la stratégie de prévention et lutte contre la pauvreté - qui fait l’objet de conventions CALPAE depuis 2019, ou encore les contrats de ville en cours de renouvellement en 2022).

Ces quatre axes thématiques permettent un cadre d’analyse des actions portées par le PDI en 2022, qu’il est aussi possible de croiser selon les **territoires**. Le tableau suivant offre une vue d’ensemble de la déclinaison des thématiques selon les territoires.

Les axes thématiques selon les territoires	
Agen Nérac	
Emploi et mobilisation des entreprises	
Insertion sociale dans son environnement	
Marmande Tonneins	
Emploi et mobilisation des entreprises	
Insertion sociale dans son environnement	
Villeneuve Fumel	
Accès au droit et au juste droit	
Emploi et mobilisation des entreprises	
Insertion sociale dans son environnement	
Territoire départemental	
Accès au droit et au juste droit	
Emploi et mobilisation des entreprises	
Insertion sociale dans son environnement	
Santé et insertion	

En premier lieu, les quatre axes permettent de soutenir des actions déclinées sur le territoire départemental, offrant une recherche d’homogénéité dans l’intervention proposée.

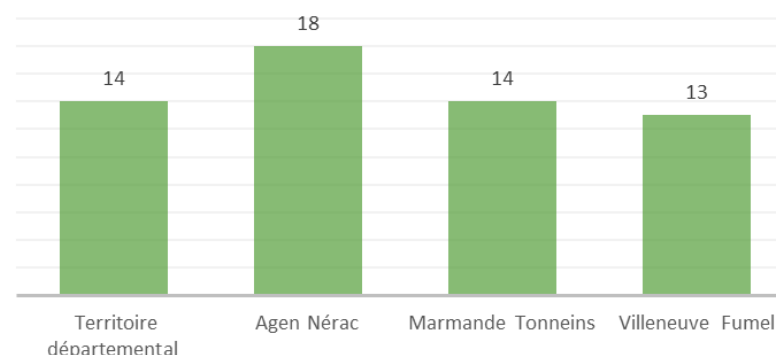
En second lieu, deux axes thématiques font véritablement l’objet d’une déclinaison complémentaire, ajustée aux besoins de chaque territoire et des bénéficiaires du RSA concernés. Il s’agit de l’axe « Emploi et

mobilisation des entreprises » et de l’axe « Insertion sociale dans son environnement » que l’on retrouve déclinés sur les trois territoires.

Enfin, sur le territoire de Villeneuve Fumel, une offre complémentaire d’action est proposée dans le champ de l’« Accès au droit et au juste droit ». Il s’agit du soutien à l’espace numérique et multimédia de Villeréal, qui vise à répondre à la problématique de l’exclusion numérique en zone rurale.

L’analyse des actions soutenues en 2022 dans le cadre du PDI, sur les trois territoires d’intervention départementale, permet de comparer le nombre des actions programmées :

Figure 13. Nombre d’actions soutenues par territoire



Ce graphique révèle le relatif équilibre, en termes de nombre d’actions, pour chacun des trois territoires d’intervention du Département, au titre du PDI, en 2022.

Seul le territoire d’Agen Nérac se voit proposer un nombre d’actions, soutenues en 2022 par le PDI, plus important (18). Ceci s’explique par la densité en termes de nombre d’habitants de ce territoire.

En outre, cet histogramme fait apparaître que le même nombre d’actions (14) est déployé de manière homogène sur tout le territoire départemental.

La stratégie du département de construire une offre d'insertion commune à tous les habitants, sur tous les territoires, tant en termes d'axes d'intervention que de nombre d'actions est ici mise en lumière.

L'intervention homogénéisée est un socle qui permet de répondre aux besoins des personnes dans une vision holistique, comme le démontrent les actions suivantes programmées selon les quatre axes thématiques :

Actions déployées sur le territoire départemental, par axe thématique	
<input type="checkbox"/>	Accès au droit et au juste droit
	Information juridique
<input type="checkbox"/>	Emploi et mobilisation des entreprises
	Accompagnement de droit commun dans le cadre du PPAE
	Accompagnement des Travailleurs indépendants
	Accompagnement personnalisé
	Aide à la garde d'enfants
	Financement des projets individuels de formation
	Plateforme de savoirs de base
	Soutien aux structures de l'IAE
<input type="checkbox"/>	Insertion sociale dans son environnement
	Aides à la mobilité
	Appui à l'accompagnement social
<input type="checkbox"/>	Santé et insertion
	Accompagnement psychologique
	Bilan de santé

Cette analyse confirme la recherche d'équilibre entre les territoires et entre les axes thématiques considérés comme prioritaires, que permet, en 2022 le PDI du Lot-et-Garonne renouvelé.

Cet équilibre est, semble-t-il, le résultat des objectifs de territorialisation posés, dès 2016 dans le cadre de la gouvernance du PDI-PTI, rappelés ici :

« Le diagnostic a montré que le Département s'est engagé depuis plusieurs années dans un renforcement de la territorialisation de sa politique d'insertion. Cette territorialisation passe par une « lecture » territoriale des problématiques et des solutions (mise en place

d'expérimentations locales etc.), par des équipes intervenant en appui du siège pour piloter le dispositif dans chacun des CMS, et par une instance partenariale nouvelle, les Conférences Locales d'Insertion. Le Conseil Départemental souhaite aujourd'hui poursuivre cette logique, pour conforter ce fonctionnement à double échelle lui permettant de s'adapter au mieux à la diversité des réalités infra-départementales, des ressources et des partenariats. »

LE PILOTAGE DE LA POLITIQUE D'INSERTION

Dès 2016, donc, un outil de pilotage territorialisé est posé (les Conférences Locales d'Insertion), afin de permettre l'animation stratégique des partenariats sur chacun des territoires.

Il sera important, dans le cadre de la construction de la nouvelle programmation de repenser ce cadre de gouvernance, en l'ajustant aux territoires et aux acteurs, partenaires du Département dans la mise en œuvre de sa politique d'insertion.

En effet, « en tant que chef de file de la politique d'insertion, le Département assure le pilotage d'ensemble de la démarche et du partenariat. Pour endosser cette fonction, le Département doit s'organiser et se structurer en interne. En appui auprès de ses équipes départementales dédiées au pilotage de la politique d'insertion, il fait le choix de s'appuyer sur ses équipes territoriales et sur le concours de l'ensemble de ses directions, dans une logique de transversalité et de cohérence de son action. »

Ce travail de structuration du cadre de gouvernance pourra être animé, durant le comité de pilotage de restitution des travaux prospectifs (à programmer mi-octobre 2022).

Dans la partie suivante, nous porterons un regard sur le déploiement de chacun des quatre axes thématiques, enrichi de préconisations

opérationnelles ou chantiers, supports à l'animation des travaux prospectifs.

FOCUS SUR LES QUATRE AXES DU PDI/PTI 2022-2023

AXE 1 : L'ACCES AU DROIT ET AU JUSTE DROIT

Définition de la notion. « L'accès au droit renvoie à des choix sociaux et politiques qui visent à favoriser l'inclusion des personnes. Avoir accès à ses droits, c'est pouvoir connaître, s'informer et être orienté en fonction de ses capacités, de ses ressources et de son environnement. L'accès au droit est variable en fonction de l'origine de la demande et du territoire. L'accès aux droits s'organise. Il permet de prévenir l'aggravation des situations. Pour cela, il s'agit d'avoir droit à un accueil de qualité, ainsi qu'à la prise en compte de ses besoins dans leur globalité. Pour garantir l'accès au droit ou à son maintien, le versement des sommes exactes doit être assuré le plus rapidement possible. Mais la rapidité ne peut pas être réalisée au détriment de la qualité du service rendu pour éviter tout indu. »

LES 3 CHIFFRES CLES A RETENIR

42 espaces d'accueil de proximité maillent le territoire départemental

9 % des Lot-et-Garonnais mettent plus de **7 minutes à rejoindre les équipements et services de proximité**, contre 5 % des Français métropolitains

2 sur 10 Un des niveaux de vie les plus faibles de la région : près de deux personnes sur dix sous le seuil de pauvreté

Les enjeux partagés en 2022

Sur de territoire de Lot-et-Garonne, l'accueil inconditionnel de proximité est assuré par les **centres médicaux sociaux (CMS)** complété de **permanences** (8 centres médico-sociaux, 42 permanences d'accueil). Cet accueil se construit à partir du maillage fort des services départementaux mais il requière aussi le soutien des partenaires afin de sécuriser la rapidité des réponses apportées. L'hétérogénéité du réseau territorial des partenaires peut générer des lourdeurs, des difficultés de réponses ou des retards dans le traitement des demandes. De plus, le non-recours pour cause de non-connaissance ou d'éloignement des publics vis-à-vis de ces

services, de dématérialisation de l'accès ou du renouvellement des droits, apparaît important.

Afin de répondre à ces enjeux, un certain nombre de propositions ont été formulées durant les travaux pilotés début 2022. Ils peuvent être structurés en quatre chantiers :

- ▶ **Restructurer l'étape de l'accueil des nouveaux bénéficiaires** (information initiale, courriers, messages clés - sur les droits et devoirs notamment) en mobilisant les professionnels, les équipes pluridisciplinaires mais aussi les outils numériques à disposition (plateformes, outils d'estimation des droits, etc.) ;
- ▶ **Cartographier la présence des partenaires de proximité et construire un dialogue dans la durée** entre professionnels sur chaque territoire ;
- ▶ **Engager des démarches d'aller-vers les citoyens éloignés des services** (physique et digital) ;
- ▶ Au titre de la lutte contre l'exclusion numérique, **travailler en concertation avec les collectivités locales et les acteurs du secteur**, pour construire une offre de soutien du repérage à la résolution des situations d'exclusion ;
- ▶ **Construire le cadre de référence pour que le juste droit s'applique.**

AXE 2 : SANTE ET INSERTION

Définition de la notion. « La santé est un équilibre de bien-être entre un état physique, psychologique et social ressenti par la personne accompagnée, qui lui permet de s'inscrire dans une dynamique, d'insertion. Il s'agit de mettre en œuvre toutes les actions nécessaires pour inscrire la personne accompagnée dans son parcours de soins et favoriser à terme son insertion. A partir de ses besoins, envisager un changement sur le plan professionnel et/ou personnel, le responsabiliser en lui redonnant du pouvoir d'agir sur sa santé et son insertion. »

LES 3 CHIFFRES CLES A RETENIR

-14% Le nombre de personnes ayant bénéficié d'au moins une action visant l'accès aux soins a diminué de 14% entre 2018 et 2021	11,7% des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, dans le Lot-et-Garonne, ont déclaré leur état de santé comme un des freins périphériques à l'emploi	25% des bénéficiaires du RSA lot-et-garonnais, en orientation sociale, expriment une problématique de santé
--	---	---

Les enjeux partagés en 2022

Les partenaires du territoire partagent le constat que la résolution des problématiques de santé est un **activateur de retour à l'emploi et à l'insertion** dans sa globalité.

Cependant, la pluralité des problématiques individuelles, couplée avec l'hétérogénéité de l'offre de soin territoriale, dont la **désertification de certains territoires**, rend complexe l'orientation, notamment par les professionnels polyvalents de secteur. Ce domaine spécifique requière donc un plan d'action ambitieux.

Dans ce champ spécifique de la santé, plusieurs réponses sont en adéquation avec les propositions formulées au titre de l'accès au droit.

Elles pourraient donc permettre de réinventer les échanges entre les professionnels des deux champs, dans une perspective d'améliorer le repérage, la prise en charge et la résolution des problématiques de santé :

- ▶ **Cartographier l'offre de soin au niveau de chaque territoire d'action sociale** (présence des professionnels) et les outils qui en découlent (actions connexes) en partenariat avec l'ARS, la MDPH, et les collectivités

locales pour faciliter les orientations par les professionnels du territoire ;

- ▶ **Construire le dialogue entre professionnels des deux champs** (au niveau de chaque territoire) et les **outils de saisine des services de santé** (au niveau départemental) ;
- ▶ **Mobiliser différemment l'ensemble des professionnels de l'action sociale** (CPEF, conseillères conjugales, TISF, etc.) pour faciliter l'aller-vers les personnes isolées ;
- ▶ **Expérimenter des modalités innovantes** de réponse aux problématiques de santé **pour stimuler de nouvelles formes de coopération** (budget départemental dédié, « Cellule appui santé », numéro vert, etc.).

AXE 3 : L'INSERTION SOCIALE DANS SON ENVIRONNEMENT

Définition de la notion. « Il s'agit d'un processus permettant l'intégration d'une personne dans la société afin qu'elle y trouve toute sa place. L'insertion sociale se caractérise par l'ensemble des actions qui visent à faire évoluer un individu vers des échanges satisfaisants dans son environnement. Agir en termes d'insertion suppose

donc qu'on agisse autant avec la personne qu'avec et sur l'environnement. Cette notion est également très dépendante de valeurs culturelles, politiques, géographiques, historiques, etc. »

LES 3 CHIFFRES CLES A RETENIR

+5 points en 3 ans

Les bénéficiaires du RSA restent inscrits de plus en plus longtemps : alors qu'ils étaient 63% à être inscrits depuis plus de 2 ans en 2018, ils sont 68% en 2021

Près de 41%

des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi ont déclaré au moins un frein périphérique à l'emploi dans le Lot-et-Garonne.

12,6%

Les moyens de transport sont cités comme un frein à l'insertion, par 12,6% des demandeurs d'emploi, contre seulement 8,5% au plan régional

Les enjeux partagés en 2022

L'analyse des actions soutenues en 2022 dans le cadre du PDI, révèle que l'offre au titre de l'insertion sociale est très riche et plurielle selon chaque territoire infra-départemental. Elle s'appuie sur un investissement important de la collectivité départementale.

Cependant, qu'il s'agisse de l'accès au logement, de l'accès à des modes de garde adaptés, de la mobilité ou encore des étapes de remobilisation avant toute offre d'insertion sociale, la lisibilité de cette offre est questionnée.

En outre, les conditions d'accès à chacun des dispositifs, les calendriers d'entrée, les modalités d'accompagnement rendent très complexe l'accès des publics aux réponses existantes, de même que l'orientation adaptée par les professionnels de secteur. Plusieurs préconisations sont donc à travailler dans le cadre de la concertation à venir :

- ▶ **Mettre sur pied une stratégie de prise en charge des besoins primaires pour impulser la mise en œuvre des parcours** : espaces d'accueil, domiciliation, hébergement, pour

les publics les plus vulnérables (ex. gens du voyage, travailleurs saisonniers) ;

- ▶ **Envisager un cadre financier souple entre institutions financeuses**, propice à la construction de réponses ajustées aux besoins émergents, qui favorise l'émergence de réponses expérimentales ;
- ▶ **Construire des espaces de dialogue** sur chaque territoire, **incluant notamment les bénévoles associatifs**, pour améliorer l'interconnaissance entre professionnels et intervenants sociaux ;
- ▶ **Articuler offre d'insertion et offre sportive et culturelle.**

AXES 4 & 5 : L'EMPLOI D'ABORD ET LA MOBILISATION DES ENTREPRISES

Définition de la notion d'Emploi d'abord. « Au-delà d'un axe prioritaire de la collectivité, « l'emploi d'abord » est un droit fondamental lié à la volonté de la personne à s'insérer professionnellement. Il a pour finalité l'intérêt commun de la personne, de l'entreprise et de la collectivité qui est conditionné par l'investissement de chacune des parties. La finalité est de permettre à tout allocataire que le travail soit vécu comme une valeur positive. »

La vision partagée en matière de mobilisation des entreprises. « Les entreprises sont les structures (au sens large) qui proposent des emplois rémunérés par le biais d'un contrat de travail, produisant ou non des richesses et offrant la possibilité à tous, formés ou non de s'insérer dans le monde du travail, comme salariés ou entrepreneurs. Entreprises et insertion : deux mondes séparés au début, à faire se rejoindre. En cours de jonction, s'acculturer, se connaître et instaurer un partenariat pérenne ; faire que les passerelles existantes se multiplient. L'insertion sociale et l'insertion professionnelle : Deux types d'insertion à rapprocher dès que possible pour n'en faire qu'une. »

LES 3 CHIFFRES CLES A RETENIR

60,4%

de la population est sans diplôme ou d'un niveau infra-bac dans le Lot-et-Garonne, contre 54,6% au niveau régional

41%

L'industrie agroalimentaire et l'agriculture représentent 41% des intentions d'embauche 2022, contre 19% seulement en région

Au 1er rang

des 12 départements de la région, pour la part de demandeurs d'emploi pas ou peu qualifiés

Les enjeux partagés en 2022

Dès le précédent PDI, le Département s'est fortement investi pour construire des réponses au retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA. C'est notamment le cas en 2022 avec la plateforme Job 47, avec le soutien à la création d'entreprise. Le Département a aussi su soutenir des modalités innovantes d'intervention, par la possibilité de cumul RSA activité ou encore en matière de mobilisation des entreprises dans les parcours, avec l'expérimentation portée par A.CO.R. dans le Sud du département.

Cependant, ces nouveaux outils n'ont pas encore diffusé leurs modalités d'intervention au sein de l'équipe des professionnels et il ressort un véritable besoin d'accompagner la montée en compétence des

professionnels pour intégrer ces nouvelles pratiques dans leurs accompagnements. De plus, les tensions de recrutement sur le marché du travail n'ont pas encore fait bouger les représentations des employeurs sur les publics les plus éloignés de l'emploi. Il en ressort des difficultés à transformer les parcours et pérenniser les recrutements de bénéficiaires des minimas sociaux.

Les travaux prospectifs à mener au second semestre 2022 doivent, notamment, s'appuyer sur les préconisations suivantes :

- ▶ **Accompagner la montée en compétences des professionnels de l'action sociale dans le champ de l'emploi** pour intégrer, dès l'étape de l'accueil, les outils de mobilisation des compétences des bénéficiaires du rSa (PMSMP, visites d'entreprises,

job dating) et plus globalement pour solidifier le dialogue avec les acteurs de l'emploi (SPE et opérateurs) ;

- ▶ **Mobiliser les employeurs pour favoriser les parcours d'insertion** (notamment le club des entreprises inclusives, les partenaires sociaux, les réseaux consulaires) pour faciliter l'inter-connaissance et construire des opportunités de découverte du monde du travail, dès les premières étapes du parcours d'insertion ;
- ▶ **Soutenir l'émergence de nouvelles expérimentations** (à l'instar de l'expérimentation Territoire zéro chômeur) pour développer de nouvelles modalités d'intervention au profit de l'emploi sur les territoires.

LE SOUTIEN A L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

LE CHIFFRE CLE A RETENIR

-41%

Evolution 2018-2021 du nombre de personnes soumises aux droits et devoirs et orientées vers un organisme autre que Pôle emploi au 31/12 de l'année ayant un CER en cours de validité à cette même date contenant au moins une action visant à s'inscrire dans une **mesure d'insertion par l'activité économique (IAE)**

Il nous est apparu intéressant de poser un regard sur le soutien à l'IAE, en tant qu'offre d'insertion professionnelle adaptée à certains bénéficiaires du RSA, pour accompagner la réflexion et des ajustements possibles de la future programmation.

Ainsi au titre des **ateliers et chantiers d'insertion (ACI)**, le tableau ci-après révèle le manque de diversité des activités soutenues, à la faveur de postes pour des activités d'espaces verts (sur 140 postes ouverts en ACI) :

Répartition des postes en ACI par activité et par territoires, 2022
Agen Nérac
espaces verts (14 postes RSA)
espaces verts/petit bâtiment (16 postes RSA)
espaces verts/petit patrimoine (32 postes RSA)
espaces verts/manutention (8 postes RSA)
espaces verts/menuiserie (9 postes RSA)
Marmande Tonneins
espaces verts/bâtiment (14 postes)
espaces verts/bâtiment (13 postes)
espaces verts (4 postes)
mécanique automobile (4 postes)/mobilité accompagnée (2 postes)
Villeneuve Fumel
espaces verts (14 postes)
espaces verts/petit bâtiment (10 postes)

Au titre du **soutien aux postes en entreprises d'insertion**, la diversité des activités est plus importante, bien que le nombre de postes (65 postes au total) soit relativement faible et le déséquilibre entre le territoire d'Agen Nérac (44 postes) et celui de Villeneuve Fumel (9 postes) reste important :

Répartition des postes en EI par activité et par territoires, 2022
Agen Nérac
archivage (3 postes RSA)
métiers de la propreté (16 postes)
petit bâtiment, services à la personne (17 postes)
recyclerie (8 postes RSA)
Marmande Tonneins
e-commerce, mobilier de bureau, événementiel
traitement des déchets électroniques et électriques
tri déchets (12 postes)
Villeneuve Fumel
bâtiment (6 postes)
recyclerie d'utilité sociale (3 postes)

D'une manière générale, il sera important de s'appuyer sur les travaux prospectifs pour **stimuler le déploiement de l'IAE** (tant en termes de diversité des activités comme de nombre de postes ouverts) dans le cadre de la prochaine programmation.

SYNTHESE DE L'ETAT DES LIEUX

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Les personnes soumises aux droits et aux devoirs sont plus souvent orientées • Est en augmentation sur 3 ans le nombre de personnes ayant bénéficié d'au moins une action visant : <ul style="list-style-type: none"> ○ l'accès aux droits ou l'aide dans les démarches administratives ○ à s'inscrire dans un parcours de recherche d'emploi ○ l'accès à un logement, au relogement ou à l'amélioration de l'habitat ○ la famille et la parentalité ○ la mobilité ○ l'autonomie financière ○ la lutte contre l'illettrisme ou l'acquisition des savoirs de base ○ à trouver des activités, stages ou formations destinés à acquérir des compétences professionnelles • En quatre ans, le nombre d'orientations des personnes présentant une problématique de santé a doublé • Le PDI soutient une pluralité d'actions dans les champs de l'accès aux droits, de la santé, de l'insertion sociale et de l'insertion professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Est en baisse sur 3 ans le nombre de personnes ayant bénéficié d'au moins une action visant : <ul style="list-style-type: none"> ○ l'accès aux soins ○ faciliter le lien social ○ s'inscrire dans une mesure d'insertion par l'activité économique (IAE) ○ aidant à la réalisation d'un projet de création, de reprise ou de poursuite d'une activité non salariée • L'offre d'insertion se révèle très hétérogène d'un territoire à l'autre, peu lisible et parfois, complexe à activer • Certaines réponses n'existent pas, ou ne sont pas proposées aux bénéficiaires du RSA sur certains territoires • L'animation du PDI-PTI est peu lisible (notamment au niveau infra-départemental)
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre de personnes soumises aux droits et aux devoirs tend à décroître • Cette baisse est particulièrement marquée pour les jeunes de moins de 30 ans, qui bénéficient de nouveaux dispositifs en sortie de crise COVID • La richesse de l'offre de service (insertion sociale, santé, emploi) est un levier pour construire des formats d'animation de territoire, adaptée aux professionnels présents • La possibilité de stimuler des expérimentations qui mobilisent plusieurs partenaires sur un même territoire pour construire des réponses adaptées • Construire un cadre renouvelé d'offre en matière d'IAE sur le territoire (nombre de places et secteurs d'activité) • S'appuyer sur la restitution des travaux prospectifs (COPIL octobre 2022) pour reconstruire un cadre de gouvernance qui sécurise l'implication de tous les acteurs dans la durée 	<ul style="list-style-type: none"> • Les bénéficiaires du RSA restent inscrits de plus en plus longtemps • Des enveloppes de financements très diverses (de 3 600 € à plus de 100 000 €) qui peuvent rendre difficile le suivi des réalisations et le dialogue de gestion • Un mode de soutien aux actions qui peut déséquilibrer les relations entre les opérateurs sur chaque territoire (risque de mise en concurrence)

SUITES À DONNER

La fin de la première phase de cette mission, qui se traduit, en premier lieu, par ce rapport synthétique, fera ensuite l'objet d'un support de restitution, qui sera présenté durant la réunion du COPIL du 25 juillet 2022.

Dans un second temps, suite à la validation définitive de cette analyse, une infographie illustrée de l'état des lieux sera réalisée. Elle permettra de soutenir le **lancement des travaux prospectifs**, programmés en seconde phase de mission, à partir de septembre 2022.

En effet, la seconde phase de cette mission vise, sur la base du bilan synthétique du PDI-PTI 2016-2020 et de l'état des lieux de l'insertion, à **identifier les actions prioritaires avec les partenaires du territoire, et à coconstruire les modalités de coordination pour la programmation 2023-2027 des PDI et PTI**, car il est souhaité que, pour la prochaine programmation, le PTI fasse l'objet d'un document distinct du PDI (le PDI formalisant les actions propres au Conseil départemental afin de répondre aux engagements du PTI).

C'est donc dans un troisième temps, à partir du mois d'octobre 2022, que les deux programmations départementales seront co-écrites avec les membres du comité de pilotage, en cohérence avec l'état des lieux présenté ici ainsi qu'avec les travaux partenariaux prospectifs à venir.

GOUVERNANCE

Gouvernance du Programme Départemental d'Insertion

Rencontre annuelle

Comité de pilotage
Instance décisionnelle
Animé par la Vice présidente aux affaires sociales

Composé des signataires
du pacte

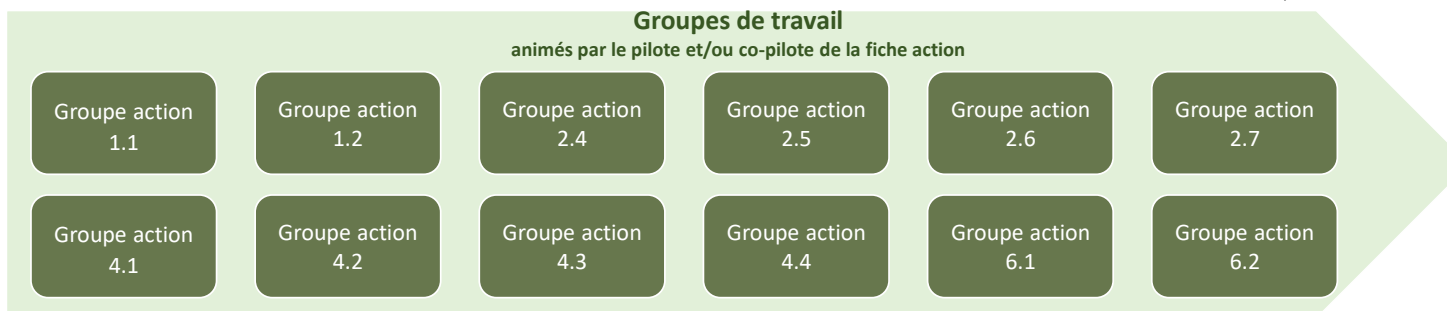
Président de la CDRSA, présidents des EP, techniciens DASI dont RC, pilotes de schémas transversaux (DEF, PMI), experts du vécu.

Rencontres semestrielles

Comité technique
Instance opérationnelle
Animé par la responsable du pôle insertion et une ALI

Composé des pilotes des
fiches actions

et des représentants des directions concernés : Culture, DATEE, DEF, Sport, PAPH, etc.



En fonction des besoins, des groupes de travail complémentaires sont animés soit au niveau départemental soit au niveau territorial. L'animation est assurée par des agents du Département et les groupes sont composés par des professionnels des différentes structures impactées par le PDI et par des experts du vécu.